



A large, abstract white line graphic is overlaid on the red background. It starts from the bottom left, curves upwards and to the right, then descends and turns back towards the left, creating a zig-zagging path across the page.

**Rapport du troisième
trimestre**

30 septembre 2025

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires	1
Rapport de gestion – période close le 30 septembre 2025	2
États financiers pour la période close le 30 septembre 2025	17

Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction est également responsable de veiller à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À ma connaissance, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le 25 novembre 2025.



Elizabeth A. Wademan
Présidente et cheffe de la direction



Carlos Gallardo
Chef des finances

Toronto (Ontario)
25 novembre 2025

Rapport de gestion

— pour la période close le 30 septembre 2025

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que particulière. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Ce rapport de gestion est daté du 30 septembre 2025 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la CDEV pour la période close le 30 septembre 2025 et le rapport annuel de la CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aperçu de l'entreprise

La CDEV a été constituée en société en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle appartient en totalité à Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La CDEV est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La CDEV a initialement été créée pour gérer un vaste portefeuille d'actifs dessaisis, mais la portée de son action s'est élargie au fil du temps pour englober un éventail d'activités plus étendu, notamment la prestation de services de conseil financier et d'expertise-conseil destinés à soutenir les objectifs économiques globaux du pays.

Faisant le lien entre les objectifs du gouvernement et le secteur privé, la CDEV apporte une discipline commerciale au processus d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, ainsi qu'à d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada (GC).

En plus de fournir des conseils financiers sur une série de mandats et de projets, la CDEV s'occupe de la gestion active d'actifs, assurant la supervision et la prise en charge de plus de 75 milliards de dollars en actifs par l'intermédiaire du groupe de sociétés de la CDEV, qui est composé de huit filiales différentes :

CANADA ELDOR INC. (« CEI ») gère les obligations restantes de la société, relativement à l'élimination des déchets nucléaires de faible activité et la mise hors service d'une ancienne mine. Elle n'exerce pas d'activités commerciales. La CDEV a mis en place une gouvernance

appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

La CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (« CFUEC ») gère actuellement le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »); le CUGE a cessé d'accepter de nouvelles demandes en 2022. La CFUEC administre également le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD ») afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes touchées par de nouveaux droits de douane et contre-mesures, qu'ils soient réels ou potentiels, et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. La CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services. Les résultats financiers de la CFUEC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (« FCC ») a pour mandat de constituer un portefeuille financièrement prudent qui favorise des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à la croissance de l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans le but de maintenir à long terme sa position concurrentielle à l'échelle mondiale. La CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et sa filiale en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC fournit au FCC et à son conseil d'administration des services de gestion des investissements. Le FCC a été constitué en décembre 2022 et GAFCC a commencé ses activités d'investissement en juin 2023. Les résultats financiers du FCC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés annuels.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (« SGCH ») détient et gère les participations minoritaires du gouvernement fédéral de 8,5 % et 5,67 %, respectivement, dans le projet de développement Hibernia et le prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. Les membres de l'équipe de direction de la SGCH, dirigée par une présidente basée à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

La CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA (« CGPAC ») facilite les prises de participation des groupes autochtones dans les grands projets. Plus précisément, la CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (« PGPA ») annoncé dans le budget de 2024. Constituée en décembre 2024, la CGPAC effectue un contrôle financier et commercial préalable des demandes admissibles au PGPA et administrera le portefeuille de garanties de prêts à long terme. La CDEV travaille actuellement à recruter l'équipe de direction de la CGPAC. Bénéficiant du soutien de la CDEV, la CGPAC est actuellement opérationnelle et a émis sa

première garantie de prêt de 400 millions de dollars, qui a aidé 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique à faire un investissement de 736 millions de dollars dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge, ce qui correspond à une participation de 12,5 %. Les résultats financiers de la CGPAC n'ont pas été inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme indiqué dans la note 3 b) des états financiers consolidés condensés intermédiaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

La Corporation d'innovation du Canada (« CIC ») a pour mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Constituée en février 2023, elle sera pleinement en activité au plus tard en 2026-2027, selon une annonce du GC en décembre 2023.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (« Financière TMP ») a pour principale responsabilité de fournir du financement à sa filiale, Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain. CTM compte plus de 700 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée. La CDEV s'acquitte de ses fonctions de supervision en tant que propriétaire de CTM en vertu d'un protocole d'entente qui décrit ses responsabilités et ses obligations de rendre des comptes, y compris la responsabilité de nommer le conseil d'administration de CTM. La direction de la CDEV participe activement à la santé financière de CTM, dans l'objectif à long terme d'une monétisation réussie au moment opportun. Financière TMP a été constituée en société en 2018.

16342451 Canada Inc. a été créée en septembre 2024. À l'heure actuelle, la filiale est chargée de superviser et de gérer le prêt de 2,14 milliards de dollars accordé par le GC pour réaliser le projet Télésat Lightspeed. La filiale pourrait éventuellement être appelée à gérer d'autres prêts ou à détenir des actifs pour le compte du gouvernement. 16342451 Canada Inc. a reçu une directive (PC. 2024-0811) l'autorisant i) à consentir un prêt à Télésat LEO Inc. relativement au programme Télésat connu sous le nom de Télésat Lightspeed; ii) à administrer le prêt, notamment y apporter toute modification, à accorder toute renonciation ou tout consentement s'y rapportant et à faire valoir les droits qui en découlent, comme le juge opportun la filiale en propriété exclusive; et iii) à gérer le prêt, y compris la cession des bons de souscription ou des actions acquis dans le cadre du prêt. Dans le cadre d'une restructuration du groupe Télésat, achevée en septembre 2025, Télésat LEO Inc. a été remplacée par Télésat LEO ULC.

La CDEV est également directement responsable de recevoir les paiements liés à la participation au bénéfice net et des ententes sur la participation aux bénéfices nets (collectivement, les « PBN ») des propriétaires du champ pétrolifère extracôtier Hibernia, ainsi que de toutes les obligations connexes aux termes d'un protocole d'entente conclu avec Ressources naturelles Canada.

La Corporation de développement des investissements du Canada

En 2025, la CDEV a continué de gérer le programme de CUGE et le nouveau programme de CGETDD par l'intermédiaire de la CFUEC, sa filiale.

Au cours du troisième trimestre 2025, la direction de la CDEV a continué de s'acquitter de son mandat envers CTM, y compris poursuivre sa collaboration avec CTM et des cabinets de services-conseils financiers pour optimiser la structure de financement, de façon à maximiser le rendement du capital investi pour le Canada maintenant que le pipeline est opérationnel, notamment : i) en veillant à ce que CTM soit un investissement valable pour le Canada; ii) en veillant au respect des lois et règles applicables; et iii) en agissant conformément à l'engagement pris par l'État de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. La CDEV a travaillé avec des experts externes pour évaluer le projet d'agrandissement et fournir l'assurance que les activités liées au projet protègent et bonifient les intérêts des Canadiens.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la CDEV a reçu 106,1 millions de dollars de versements au titre de la PBN des propriétaires du projet Hibernia, dont une tranche de 8,7 millions de dollars reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation. Les montants reçus sont comptabilisés en tant qu'augmentation de la réserve au titre de la PBN.

La CDEV a versé des dividendes de 167 millions de dollars au GC au cours des neuf premiers mois de 2025, contre néant pour la période correspondante de l'exercice précédent. La CDEV a maintenu des niveaux adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour rester prête à entreprendre des activités futures et à financer les éventualités.

Corporation Trans Mountain

Depuis le 30 septembre 2025, CTM a généré un produit de 2 183 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») de 1 688 millions de dollars. Pour la période correspondante de l'exercice 2024, CTM avait généré un produit de 1 270 millions de dollars et un BAIIA de 915 millions de dollars. Les produits ont augmenté essentiellement en raison d'une hausse de 912 millions de dollars des produits tirés du transport, qui découle de la mise en exploitation du PARTM le 1^{er} mai 2024, ce qui a permis d'accroître le débit et d'augmenter les tarifs. Nous notons que, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue d'utiliser, les produits et le BAIIA se sont établis respectivement à 2 213 millions de dollars et à 1 717 millions de dollars, contre 1 187 millions de dollars et 831 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour obtenir des précisions à ce sujet, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au 30 septembre 2025, les activités de construction du PARTM étaient achevées; les travaux de remise en état, de construction de routes et de génie civil devraient se poursuivre en 2026. Au cours de la période de neuf mois considérée, CTM a engagé des dépenses de construction totales de 257 millions de dollars relativement au PARTM, principalement pour des travaux de

nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil. Ce montant s'ajoute aux 27,95 milliards de dollars dépensés jusqu'en décembre 2024 sous la responsabilité de la CDEV. Au cours de la période considérée, une entrée nette de 95 millions de dollars, hors coûts de financement, a été porté au capital engagé pour le PARTM. Cette entrée était liée à des crédits et règlements reçus de divers entrepreneurs généraux en construction sur le PARTM pour 122 millions de dollars, ainsi qu'à des changements dans les estimations des charges à payer, qui ont entraîné des crédits de 40 millions de dollars sur les dépenses en immobilisations engagées. La date de mise en service commerciale du réseau élargi était le 1^{er} mai 2024. Toutes les livraisons ont depuis été assujetties aux tarifs et droits du réseau élargi, et les deux pipelines acheminent du pétrole brut. CTM peut charger des navires à partir de ses installations de chargement à la fine pointe de la technologie, soit, au terminal maritime Westridge, où trois postes d'amarrage offrent un accès maritime au marché mondial.

ReĀnancement de CTM

CTM a conclu une convention de crédit consortiale en avril 2022, qui a été ensuite modifiée et reformulée, en dernier lieu le 17 mai 2024, et qui contient une facilité consortiale de 18,9 milliards de dollars et une facilité de lettres de crédit de 100 millions de dollars, pour un crédit disponible combiné totalisant 19,0 milliards de dollars. À présent que le PARTM est achevé et que le réseau élargi de pipeline génère des produits, le gouvernement a remplacé le financement externe de CTM en décembre 2024. Cela aura pour effet de réduire nettement le coût global de la dette, de sorte qu'une part accrue des flux de trésorerie de CTM pourra être consacrée à un remboursement accéléré des coûts de construction, ce qui maximisera la valeur ultimement réalisée par le Canada. La restructuration de la dette réduira les coûts de financement de quelque 3,5 milliards de dollars au cours des six prochaines années, dans l'intérêt du Canada. Comme la dette est émise à des taux du marché avantageux, la Corporation doit la comptabiliser comme un avantage « non pécuniaire » dans son état de la situation financière sous « Produits différés – subvention gouvernementale ». Cela reflète l'avantage tiré de la détention d'une dette considérée comme inférieure aux taux du marché.

Le refinancement de CTM a compris une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM. Ces fonds ont servi à rembourser le solde de la dette consortiale de CTM le 20 décembre 2024. Au cours du premier trimestre 2025, CTM a également remboursé la commission de garantie connexe.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier du troisième trimestre de 2025 de CTM, à www.transmountain.com.

Financière Canada TMP Ltée

Financière Canada TMP est la société mère de CTM et de ses entités. Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a fourni du financement à CTM selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP a emprunté au Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Financière TMP assume aussi certaines obligations financières réglementaires pour le compte de CTM au moyen d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada.

Le 13 décembre 2024, Financière Canada TMP Ltée a augmenté le montant de ses emprunts auprès d'EDC, afin d'accroître sa participation dans CTM et de lui prêter des fonds supplémentaires pour refinancer et rembourser sa facilité consortiale. L'opération comprenait un allongement de la durée de l'emprunt et des modifications des modalités du prêt d'EDC à Financière TMP, ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt. Le pouvoir d'emprunt de Financière TMP a été accru pour lui permettre d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires dans le Compte du Canada, dont une somme pouvant atteindre 19 milliards pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale externe et tous les intérêts courus impayés, et une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars. La limite d'emprunt disponible sur cette facilité de fonds de roulement est limitée à 500 millions de dollars par le pouvoir d'emprunt au 30 septembre 2025. La totalité de la dette liée à CTM est désormais financée par le Compte du Canada d'EDC. La totalité du solde du prêt conclu entre EDC et Financière TMP porte intérêt au coût exact ou approximatif du capital du GC au moment de l'opération.

Au 30 septembre 2025, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 812 261 \$. Avant la modification, plus aucun décaissement de trésorerie n'était permis, aucun autre paiement sur les emprunts dans le Compte du Canada n'était exigible avant l'échéance, et tous les frais d'intérêt étaient payés en nature et ajoutés au capital de l'emprunt. Compte tenu de cette modification, les intérêts seront payés en espèces deux fois par année après le 30 juin 2025. Le montant prélevé de la facilité de refinancement au 30 septembre 2025 était de 18 343 653 \$. Le refinancement de la dette dans le cadre de la convention de prêt modifiée avec EDC a été comptabilisé selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») comme une extinction des prêts initiaux), la différence entre la juste valeur des prêts et leur valeur comptable étant traitée comme une subvention gouvernementale et comptabilisée en tant que produits différés. Les produits différés représentent l'avantage du taux inférieur au marché obtenu sur les prêts d'EDC et seront amortis sur la durée des prêts. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, nous avons comptabilisé un amortissement des produits différés – subvention gouvernementale de 281 millions de dollars lié au résultat de la subvention gouvernementale de Financière TMP.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les charges d'intérêts brutes pour les prêts de Financière TMP se sont élevées à 1 088 millions de dollars. Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau élargi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisation corporelle, ce qui a marqué le début de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la charge brute d'intérêts s'est élevée à 1 427 millions de dollars, dont 562 millions de dollars ont été inscrits à l'actif et incorporés au coût en capital du projet et seront amortis sur la durée de vie utile du pipeline. L'augmentation de la charge d'intérêt s'explique par des soldes de prêts plus élevés et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif, qui ont été contrebalancés par des taux d'intérêt plus faibles aux termes de la convention modifiée.

Société de gestion Canada Hibernia

Les produits de 47,8 millions de dollars après impôt de la SGCH pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 ont été inférieurs de 15,2 millions de dollars, soit 24 %, aux 63,0 millions de dollars comptabilisés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des ventes de pétrole brut, du produit d'intérêts et de l'augmentation des charges d'exploitation, qui ont été partiellement compensées par la baisse des impôts sur le revenu.

Les produits nets tirés du pétrole brut (qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la PBN) ont diminué de 16 % pour s'établir à 112,2 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, contre 133,5 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à une baisse de 11 % du prix moyen réalisé du pétrole et à une diminution de 8 % du volume de pétrole vendu, facteurs partiellement compensés par une baisse des redevances et des charges de la PBN. (Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut pour les neuf premiers mois de 2025 se sont chiffrés à 121,2 millions de dollars [146,3 millions de dollars en 2024], en raison de l'élimination des paiements versés à la CDEV au titre de la PBN.)

Les volumes de ventes ont diminué de 8 % pour s'établir à 1,57 million de barils de pétrole au cours des neuf premiers mois de 2025, contre 1,70 million de barils au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison d'une diminution de 2 % de la part nette du volume de production qui revient à la SGCH et du calendrier des ventes de fret. Les volumes de production brute moyenne du champ de 70 802 barils par jour au cours des neuf premiers mois de 2025 ont augmenté de 1 % par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de la croissance de la production du programme de forage, qui a été partiellement compensée par la baisse naturelle des puits existants.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté (le « Brent »), en dollars américains. Le cours du Brent a baissé de 14 % pour atteindre 70,82 \$ US le baril en moyenne au cours des neuf premiers mois de 2025, contre 82,79 \$ US le baril au cours des neuf premiers mois de 2024. Au cours de la même période, le prix du pétrole moyen réalisé en dollars américains de la SGCH a également reculé de 14 % pour atteindre 71,05 \$ US le baril, car il n'y a pas eu d'écart significatif entre le prix réalisé et le prix moyen du Brent dans l'une ou l'autre des périodes. En dollars canadiens, le prix du pétrole moyen réalisé de la SGCH a diminué de 11 % pour s'établir à 99,66 \$ le baril au cours des neuf premiers mois de 2025, contre 111,57 \$ le baril au cours de la période correspondante de 2024. Cette diminution est attribuable à la baisse des prix réalisés en dollars américains, qui a été partiellement

compensée par l'incidence favorable de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Les dépenses d'investissement de 24,8 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 ont été consacrées à des activités de forage dans le champ principal d'Hibernia et dans le secteur unitaire du PSH.

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. À la suite d'une audience tenue en janvier 2025, une décision a été annoncée le 25 mai 2025 visant à libérer le dernier ensemble de propriétés déclassées sur le site de Beaverlodge à l'égard du processus d'autorisation de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, ainsi qu'à révoquer le permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets de Cameco Corporation pour le site déclassé du complexe minier de Beaverlodge. Un plan a été mis en œuvre pour permettre le transfert des biens miniers restants au Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan d'ici la fin de l'année. Au cours des neuf premiers mois de 2025, les coûts engagés se sont élevés à 0,5 million de dollars pour les travaux de remise en état d'un site et il y a eu une légère baisse dans le coût estimé de la remise en état d'un site. CEI détient un montant totalisant 9,1 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 1,9 million de dollars.

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Depuis mars 2020, la direction de la CDEV administre la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du GC par l'intermédiaire de la CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Le 20 mai 2020, la CFUEC a reçu une lettre de mandat et une liste de conditions du ministre des Finances détaillant l'objectif du CUGE, soit aider à protéger les emplois canadiens, aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique associé et éviter les faillites d'entreprises autrement viables, dans la mesure du possible. La CFUEC a cessé d'accepter de nouvelles demandes de prêts au titre du CUGE en juillet 2022.

En mars 2025, en raison du conflit commercial entre le Canada et les États-Unis, la CFUEC a été mandatée par le GC pour établir et administrer le CGETDD afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par de nouveaux droits de douane et contre-mesures, qu'ils soient réels ou potentiels, et ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Les prêts accordés dans le cadre de ces programmes sont destinés aux grandes entreprises, par ailleurs viables, qui ne sont pas en mesure d'accéder rapidement aux sources traditionnelles de capitaux pour gérer et combler leurs besoins de liquidités à court terme pendant une période d'incertitude économique importante. En juillet 2025, puis en septembre 2025, le GC a annoncé que le CGETDD serait mis à jour pour élargir l'admissibilité et offrir des financements à moindre coût aux entreprises du

secteur sidérurgique. Cette mise à jour fait partie d'une série de mesures ciblées annoncées par le GC pour soutenir le secteur sidérurgique canadien qui doit actuellement composer avec des tensions commerciales internationales entourant l'acier. Le 29 septembre 2025, la CFUEC a annoncé le premier prêt en vertu CGETDD afin de protéger les emplois canadiens et de renforcer les secteurs stratégiques. Ce premier prêt offrira à Algoma Steel Inc. l'accès à des liquidités d'une valeur de 400 millions de dollars. L'objectif de cette transaction est de favoriser la stabilisation de l'activité d'un acteur canadien de premier plan dans le secteur mondial concurrentiel de l'acier, dans un contexte marqué par des tensions dans le commerce mondial de l'acier. Comme l'a annoncé le GC le 5 septembre 2025, la facilité de CGETDD a été modifiée pour élargir son champ d'application, de sorte à fournir un financement à moindre coût à tous les secteurs.

Le 5 juin 2025, il a été annoncé que Transat A.T. Inc. avait conclu une entente de principe avec la CFUEC concernant la restructuration de la dette contractée par Transat dans le cadre du programme de CUGE. L'accord a été conclu le 10 juillet 2025.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la CFUEC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

Les principaux résultats financiers de la CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul annuel 2025	Total au 30 septembre 2025
Engagements de prêt ⁽²⁾	320	7 108	193	-	-	30	7 651
Prêts financés	110	2 588	405	-	-	30	3 133
Placements en titres de capitaux propres ⁽¹⁾⁽²⁾	-	500	-	-	(500)	9	9
Remboursement du capital du prêt ⁽²⁾	-	380	35	338	18	84	855
Actions privilégiées émises/(rachetées)	200	2 890	-	-	(873)	-	2 217

⁽¹⁾ Aux termes d'une convention de financement avec Air Canada, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada. Elle s'est dessaisie de ce placement au quatrième trimestre de 2024 pour réaliser un gain de 44 millions de dollars.

⁽²⁾ Au troisième trimestre de 2025, dans le cadre d'une entente de restructuration de prêt avec Air Transat, les prêts pour remboursement de bons de voyage ont été partiellement convertis en actions privilégiées d'une valeur de 9,4 millions de dollars au 30 septembre 2025.

La CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par la CDEV pour la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouvrés auprès de la CFUEC. Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la CFUEC, se reporter au rapport financier du troisième trimestre de 2025 de la CFUEC, accessible à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca.

Fonds de croissance du Canada

La CDEV assure la supervision et veille à la conformité du FCC par l'intermédiaire de sa participation et du conseil d'administration du FCC, sans toutefois participer directement à ses activités de placement. Le FCC émet des actions privilégiées à l'intention de l'État pour financer ses placements. Le FCC a émis pour 115 millions de dollars d'actions privilégiées le 16 novembre 2023, afin de financer son premier placement et ses coûts de démarrage. Il a ensuite procédé à une nouvelle émission de 175 millions de dollars d'actions privilégiées en décembre 2023. En 2024, le FCC a émis 4,1 milliards de dollars d'actions privilégiées supplémentaires au profit du GC. Depuis l'établissement du FCC et la sélection d'Investissements PSP comme gestionnaire (par l'entremise de GAFCC), des progrès importants ont été réalisés, et le gestionnaire, GAFCC, s'est immédiatement attelé à la tâche, avec douze annonces de placements de la création au 25 mars 2025, dont sept en 2024.

Le FCC établit ses états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les coûts engagés par la CDEV à l'égard du FCC ont été recouvrés auprès de celui-ci. Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FCC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par les normes IFRS de comptabilité.

Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du FCC, se reporter aux états financiers et au rapport de gestion du troisième trimestre de 2025 du FCC, accessibles à l'adresse www.cgf-fcc.ca.

16342451 Canada Inc.

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé un accord de prêt avec Télésat LEO Inc. (désormais appelée Télésat LEO ULC) afin de financer son projet de construction d'un réseau de satellites en orbite terrestre basse (« LEO ») à large bande très avancé. La phase de construction du projet devrait durer cinq ans. Plusieurs tranches de financement seront décaissées pendant la phase de construction, en fonction d'étapes prédéfinies d'avancement du projet. Aucun paiement de capital ou d'intérêt n'est exigé pendant la phase de construction; tous les intérêts seront incorporés au solde impayé du prêt à titre de paiements en nature. Le montant du capital prêté disponible aux termes de cet accord est de 2,14 milliards de dollars. Le prêt consenti à Télésat LEO sera financé par le Compte du Canada.

Télésat LEO Inc. (désormais appelée Télésat LEO ULC) a émis des bons de souscription à 16342451 Canada Inc. à l'égard de l'attribution du prêt le 15 novembre 2024. Dans le cadre d'une restructuration du groupe Télésat, achevée en septembre 2025, les bons de souscription ont été modifiés afin de pouvoir être exercés en échange de parts de société en commandite de Lightspeed LEO Limited Partnership (« Télésat LEO LP »), une entité de portefeuille à vocation unique qui détient une participation de 100 % dans Télésat LEO. Les bons de souscription modifiés donnent à la Corporation le droit d'acquérir une part de société en commandite de Télésat LEO LP par bon de souscription à un prix d'exercice de 982,2713 \$ US, 346 551 bons de souscription ayant été émis. Les bons de souscription sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Au 30 septembre 2025, la juste valeur a été établie à 457 millions de dollars (387 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui a donné lieu à un gain de 69,4 millions de

dollars comptabilisé dans le poste Autres produits de l'état du résultat global.

Un accord de prêt a été signé entre EDC et 16342451 Canada Inc. pour financer l'engagement de 2,14 milliards de dollars le 15 novembre 2024. Aucune avance n'avait été effectuée sur les prêts au 31 décembre 2024. Au cours des trois premiers trimestres 2025, des avances d'un montant total de 341 millions de dollars ont été consenties à Télésat LEO ULC, ainsi qu'un prélèvement correspondant dans le Compte du Canada. Au cours des neuf premiers mois de 2025, 61 millions de dollars de la commission d'engagement de prêt différée (initialement comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ont été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat LEO ULC et une perte de crédit attendue de 7,7 millions de dollars a été comptabilisée en relation avec les montants prélevés. Des produits d'intérêts de 20,6 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de la période.

Il a été établi que le prêt d'EDC était assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Ainsi, le prêt exigible d'EDC a été comptabilisé en fonction d'un taux d'intérêt sur le marché et une aide gouvernementale de 133,1 millions de dollars a été initialement comptabilisée relativement aux montants prélevés, 5,5 millions de dollars ayant été comptabilisés par le biais du résultat net en tant que réduction des charges d'intérêts pour la période depuis le début de l'exercice en cours.

Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC)

Le rôle de la CGPAC consiste notamment à nouer le dialogue avec les demandeurs admissibles, à effectuer des vérifications préalables, à négocier des accords et à émettre des garanties de prêt qui permettent aux groupes autochtones de prendre part aux possibilités économiques. La CGPAC est activement soutenue par le personnel de la CDEV et son équipe de direction au cours de ce travail. Le premier président de la CGPAC, Michael Bonshor, a été nommé en mars 2025.

Le 2 juillet 2025, la CGPAC a rempli les exigences de financement et de clôture requises pour l'émission de sa première garantie de prêt pour les Autochtones d'une valeur de 400 millions de dollars sur un investissement de 736 millions de dollars par 38 Premières nations en Colombie-Britannique visant l'acquisition d'une participation de 12,5 % dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la période close le 30 septembre 2025, la CGPAC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle, selon les critères établis par la norme IFRS 10.

La CGPAC prépare ses états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Les coûts engagés par la CDEV pour la mise en œuvre du PGPA seront recouvrés auprès de la CGPAC. Pour des détails sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la CGPAC, voir le rapport financier du troisième trimestre de 2025 de la CGPAC, accessible à l'adresse www.cilgc-cgpac.ca.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou aux placements sous-jacents. Aucun changement significatif n'a été relevé depuis le 31 décembre 2024, comme il est décrit dans le rapport annuel de 2024.

Risques et éventualités

Financière TMP a emprunté 36 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour la CDEV. Comme les prêts sont consentis par le GC, ce risque est jugé faible.

La capacité de CTM d'assurer le service de la dette pourrait être tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels ses résultats financiers et d'exploitation, la conjoncture économique en général et des facteurs financiers, réglementaires et autres dont bon nombre ne sont pas directement du ressort de CTM. Le 30 novembre 2023, la Régie de l'énergie du Canada (« REC ») a approuvé les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service de Trans Mountain. CTM a commencé à enregistrer des produits sur la base de ces droits provisoires à partir de la mise en service du réseau élargi. Les droits provisoires font actuellement l'objet d'un examen de la part de la REC en raison de problèmes soulevés par des expéditeurs; les étapes du processus doivent s'échelonner jusqu'au premier trimestre de 2026. Le résultat du processus de la REC pourrait ultérieurement avoir une incidence sur les flux de trésorerie de CTM.

Parallèlement au processus de la REC, CTM a entrepris des négociations avec les expéditeurs. CTM estime qu'une pause dans le processus de la REC serait avantageuse, dans la mesure où elle lui laisserait plus de temps pour ces négociations commerciales, qui pourraient aboutir à un nouveau règlement des droits négocié pour le réseau élargi. De l'avis de CTM, un tel règlement serait une solution gagnant-gagnant. Par conséquent, CTM a demandé en octobre 2025 une suspension du processus réglementaire actuel, ce que la REC a approuvé.

Les autres risques et éventualités décrits dans le rapport annuel de 2024 restent inchangés.

États financiers pour la période close le 30 septembre 2025

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, ainsi que les chiffres comparatifs du troisième trimestre de 2024, ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité applicables aux périodes intermédiaires, y compris IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

CTM établit ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers de CTM pour le troisième trimestre de 2025 préparés selon les PCGR des États-Unis, visitez le www.transmountain.com. La note 22 des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la CDEV présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats selon les normes IFRS de comptabilité ainsi que les résultats financiers de CTM selon les normes IFRS de comptabilité, après consolidation avec ceux de la CDEV.

Les produits consolidés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 se sont élevés à 2,3 milliards de dollars, contre 1,4 milliard de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse importante est principalement attribuable à une augmentation de 0,9 milliard de dollars des produits tirés du transport en raison de la mise en exploitation du PARTM à partir du 1^{er} mai 2024, ce qui a fait en sorte que le système élargi a pas été exploité sur une partie seulement de l'exercice précédent. Les produits nets tirés du pétrole brut ont diminué de 17 %, s'établissant à 121 millions de dollars, contre 146 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse des ventes de pétrole brut de 34 millions de dollars, partiellement compensée par une baisse de 9 millions de dollars des redevances. Les autres revenus de 103 millions de dollars ont augmenté de 100 millions de dollars, principalement en raison du gain de 70 millions de dollars sur la réévaluation des bons de souscription en lien avec Telesat LEO LP et d'une indemnité d'assurance de 30 millions de dollars pour CTM lié à l'inondation de 2021.

Pour la période de neuf mois, le total des charges, hors charges financières, s'est élevé à 1 265 millions de dollars, comparativement à 823 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse de 309 millions de dollars des amortissements à compter de mai 2024, du fait de la mise en service des actifs du PARTM. En outre, les coûts d'exploitation, les salaires et avantages sociaux et les autres charges administratives ont augmenté principalement en raison d'une main-d'œuvre plus nombreuse nécessaire pour soutenir l'expansion du réseau pipelinier de CTM et les obligations commerciales connexes.

Les charges d'intérêts de 815 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 représentent une baisse par rapport aux 909 millions de dollars de la même période pour l'année précédente. À la suite du refinancement de la dette consortiale auprès d'un tiers de CTM en décembre 2024, les charges d'intérêt ont nettement diminué en raison d'un taux d'intérêt plus faible ainsi que de l'élimination de la garantie et des frais associés avec le GC. Bien que les charges d'intérêts brutes aient diminué au cours de la période en raison de la baisse des taux d'intérêt, cela a été partiellement contrebalancé par la cessation des coûts de financement de la dette inscrits à l'actif à la suite de la mise en service

commerciale du réseau élargi le 1^{er} mai 2024.

Les produits d'intérêts ont augmenté de 40 millions de dollars en cumul annuel pour la période, principalement en raison des produits d'intérêts provenant du prêt à Telesat LEO et des charges financières liées à la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré de CTM.

Le bénéfice net avant impôt sur le résultat pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 s'est élevé à 388 millions de dollars, contre une perte de 301 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits tirés du transport, qui a été partiellement compensée par un amortissement et des charges d'exploitation plus élevées.

L'impôt sur le résultat pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, qui s'élève à 176 millions de dollars, est supérieur aux recouvrements de 12 millions de dollars comptabilisés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation du bénéfice net de CTM.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme au 30 septembre 2025 ont augmenté pour s'établir à 2 027 millions de dollars, comparativement à 963 millions de dollars au 31 décembre 2024. Les flux de trésorerie d'exploitation s'élèvent à 1,582 milliard de dollars pour la période et proviennent principalement de la SGCH et de CTM. Les rentrées nettes de la PBN se sont élevées à 95 millions de dollars. Ces rentrées ont été partiellement compensées par 434 millions de dollars de dépenses d'investissement en immobilisations corporelles et par le versement d'un dividende de 167 millions de dollars.

Les débiteurs, de 227 millions de dollars, ont augmenté de 35 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison d'une augmentation de 32 millions de dollars pour CTM liée à la mise en service du PARTM et l'augmentation des revenus conséquente, et du calendrier de la TPS à recevoir, partiellement compensée par une baisse des débiteurs pour la vente de pétrole de la SGCH de 2 millions de dollars.

Les immobilisations corporelles de 34,7 milliards de dollars ont diminué de 598 millions de dollars depuis la fin de l'exercice, principalement en raison de l'épuisement et de l'amortissement, des ajustements de démantèlement, ainsi que des règlements et des crédits du PARTM, partiellement compensés par les dépenses d'investissement.

Un prêt à recevoir de 286 millions de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre de 2025 relativement aux prélèvements sur le prêt accordé à Télésat LEO ULC. Ce montant est passé à 294 millions de dollars au 30 septembre 2025, en raison d'un prélèvement supplémentaire de 55 millions de dollars, de revenus d'intérêts cumulés sur le solde du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) s'élevant à 16 millions de dollars, et d'un gain net sur la révision des flux de trésorerie de 5 millions de dollars, partiellement compensés par la partie des prélèvements attribuée au passif de l'engagement de prêt totalisant 61 millions de dollars et une provision pour pertes de crédit attendues de 8 millions de dollars.

Les bons de souscription de 457 millions de dollars relatifs à Télésat LEO LP ont augmenté de 69 millions de dollars pour la période en cumul annuel, en raison de l'ajustement de la juste valeur à la valeur du marché.

Les fournisseurs et autres crébiteurs de 346 millions de dollars ont diminué de 295 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2024, ce qui est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement à payer de CTM et aux charges à payer pour le capital de CTM et les crébiteurs liés au PARTM, ainsi qu'au paiement de la commission de garantie au cours de la période.

Les emprunts à long terme exigibles ont augmenté, passant de 33,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice à 32,2 milliards de dollars, en raison des 1,1 milliard de dollars de charges d'intérêts selon la méthode des intérêts effectifs qui ont été accumulés dans le solde du prêt de Financière TMP Finance et de nouveaux prélèvements sur le prêt par 16342451 Canada Inc. de 0,3 milliard de dollars, partiellement compensés par le montant de 0,1 milliard de dollars transféré au poste des produits différés – subvention gouvernementale comptabilisée.

Le montant du poste Produits différés - subventions gouvernementales a diminué, passant de 3 439 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 3 286 millions de dollars, car un montant de 286 millions de dollars d'amortissement total des Produits différés – subventions gouvernementales a été comptabilisé pour la période. Ce facteur a été partiellement compensé par la comptabilisation d'un montant de 133 millions de dollars qui a été comptabilisé pour les prêts d'EDC à 16342451 Canada Inc. au cours de la période.

La provision pour obligations de démantèlement a diminué, passant de 497 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 430 millions de dollars au 30 septembre 2025, ce qui est principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation utilisé au cours de la période.



A large, abstract white line graphic is drawn across the page from the top left towards the bottom right. It features several sharp, angular turns, resembling a stylized map or a series of connected arrows pointing generally downwards and to the right.

**États financiers consolidés
résumés intermédiaires de
La Corporation de
développement des
investissements du Canada**

*Trimestre et période de neuf mois clos
le 30 septembre*

(non audité)

La Corporation de développement des investissements du Canada

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 580 486 \$	815 509 \$
Placements à court terme	446 618	147 907
Clients et autres débiteurs (note 20)	226 621	191 688
Autres actifs courants (note 5)	187 171	120 714
Partie courante des placements détenus au titre d'obligations futures	1 683	2 220
	<u>2 442 579</u>	<u>1 278 038</u>
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 6)	34 650 067	35 247 845
Prêt à recevoir (note 13)	293 564	-
Placements détenus au titre d'obligations futures	177 148	168 830
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	14 122	11 586
Placements soumis à restrictions	139 517	128 377
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	62 451	63 536
Bons de souscription (note 9)	456 815	387 456
Autres actifs (note 8)	191 007	213 443
	<u>35 984 691</u>	<u>36 221 073</u>
	<u>38 427 270 \$</u>	<u>37 499 111 \$</u>
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Fournisseurs et autres créateurs	346 074 \$	641 575 \$
Partie courante des obligations locatives (note 7)	11 609	10 685
Impôt sur le résultat à payer	1 878	3 241
Partie courante de la provision au titre de la participation au bénéfice net (« PBN »)	3 200	5 700
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [notes 11 a) et b)]	23 253	12 840
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 11)	1 571	2 111
Autres passifs courants (note 10)	154 013	246 152
	<u>541 598</u>	<u>922 304</u>
Passifs non courants :		
Emprunts (note 12)	33 493 587	32 188 080
Produits différés – subvention gouvernementale (note 12)	3 285 825	3 439 344
Engagement de prêt (note 13)	319 491	380 096
Impôt sur le résultat différé	798 507	646 037
Provision au titre des obligations de démantèlement [notes 11 a) et b)]	430 496	497 157
Obligations locatives (note 7)	63 729	66 219
Obligation au titre des prestations définies	61 647	60 965
Autres passifs non courants	121 675	132 800
	<u>38 574 957</u>	<u>37 410 698</u>
Capitaux propres :		
Capital social	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Réserve au titre de la PBN (note 14)	112 894	182 540
Déficit accumulé	(1 471 943)	(1 684 147)
Cumul des autres éléments du résultat global	66 469	64 421
	<u>(689 285)</u>	<u>(833 891)</u>
	<u>38 427 270 \$</u>	<u>37 499 111 \$</u>
Engagements (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur

La Corporation de développement des investissements du Canada

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits :				
Produits tirés du transport (note 17)	752 681 \$	654 007 \$	2 133 131 \$	1 220 959 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 16)	29 229	68 160	121 206	146 253
Produits locatifs (note 17)	15 569	15 395	47 475	44 779
Autres produits	4 634	880	6 816	4 902
	802 113	738 442	2 308 628	1 416 893
Autres produits :				
Produit d'assurance	30 332	-	30 332	-
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	315	242	1 011	836
Gain de change	1 880	591	2 234	2 050
Gain (perte) sur les bons de souscription	25 490	-	69 359	-
	860 130	739 275	2 411 564	1 419 779
Charges :				
Épuisement et amortissement (notes 6 et 7)	277 574	220 602	721 294	412 039
Charges d'exploitation des pipelines (note 17)	103 518	95 247	291 636	210 284
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 16)	4 846	12 641	21 243	26 656
Salaires et avantages du personnel	52 806	45 701	156 923	124 908
Honoraires professionnels	7 014	4 878	19 360	15 269
Pertes de change	(22)	1 229	1 892	1 538
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 11)	(89)	(25)	(80)	233
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir (note 20)	1 428	-	7 692	-
Autres charges administratives	18 189	11 871	44 884	32 000
	465 264	392 144	1 264 844	822 927
Charges financières (produits financiers) :				
Charges d'intérêts (note 12)	278 055	491 252	815 447	909 336
Produits d'intérêts	(51 432)	(8 864)	(67 460)	(27 210)
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 11)	3 801	5 046	10 843	15 325
	230 424	487 434	758 830	897 451
Résultat net avant impôt sur le résultat	164 442	(140 303)	387 890	(300 599)
Impôt sur le résultat :				
Exigible	4 735	12 211	27 401	28 492
Différé	51 994	(21 685)	148 285	(40 433)
	56 729	(9 474)	175 686	(11 941)
Résultat net	107 713 \$	(130 829) \$	212 204 \$	(288 658) \$
Autres éléments du résultat global :				
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	5 070	(4 081)	(11 888)	5 403
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	6 624	-	13 936	9 345
	11 694	(4 081)	2 048	14 748
Résultat global	119 407 \$	(134 910) \$	214 252 \$	(273 910) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La Corporation de développement des investissements du Canada

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Capital social				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Surplus d'apport				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net				
Solde à l'ouverture de la période	87 044	110 550	182 540	27 731
Provision/paiements au titre de la PBN	-	-	(13)	(1 528)
PBN reçue	25 850	35 974	97 367	120 321
Dividendes	-	-	(167 000)	-
Solde à la clôture de la période	112 894	146 524	112 894	146 524
Déficit accumulé				
Solde à l'ouverture de la période	(1 579 656)	(1 568 822)	(1 684 147)	(1 410 993)
Bénéfice net (perte nette)	107 713	(130 829)	212 204	(288 658)
Solde à la clôture de la période	(1 471 943)	(1 699 651)	(1 471 943)	(1 699 651)
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde à l'ouverture de la période	54 775	49 738	64 421	30 909
Autres éléments du résultat global	11 694	(4 081)	2 048	14 748
Solde à la clôture de la période	66 469	45 657	66 469	45 657
Total des capitaux propres	(689 285) \$	(904 175) \$	(689 285) \$	(904 175) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La Corporation de développement des investissements du Canada

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités d'exploitation :				
Bénéfice net (perte nette)	107 713 \$	(130 829) \$	212 204 \$	(288 658) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Épuisement et amortissement	277 574	220 602	721 294	412 039
Perte à la décomptabilisation des immobilisations corporelles	(88)	7	564	11 158
Produit d'assurance	(30 332)	-	(30 332)	-
Perte (gain) sur les bons de souscription	(25 490)	-	(69 359)	-
Charge d'impôt sur le résultat	56 729	(9 474)	175 686	(11 941)
Produits d'intérêts	(51 432)	(8 864)	(67 460)	(27 210)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	276 673	210 414	781 796	472 325
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir	1 428	-	7 692	-
Variation nette des prestations définies	1 561	990	3 174	3 161
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(89)	(24)	(80)	233
Désactualisation des provisions	3 801	5 046	10 843	15 325
Intérêts reçus ⁽¹⁾	13 959	5 746	41 504	21 379
Provisions réglées	(259)	(1 035)	(460)	(4 296)
Impôt sur le résultat payé	(6 424)	(3 852)	(27 325)	(21 149)
	625 324	288 727	1 759 741	582 366
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	43 814	107 672	(138 007)	181 768
	669 138	396 399	1 621 734	764 134
Activités de financement :				
Produit des emprunts	54 763	75 000	341 220	1 750 000
Remboursement des emprunts	(54 763)	(100 000)	(341 220)	(100 000)
Frais d'émission de titres d'emprunt	-	(51)	-	(14 711)
Dividendes versés	-	-	(167 000)	-
Remboursement versé au titre de la PBN	-	-	(2 513)	(6 528)
Rentrées de la PBN	25 850	35 974	97 367	120 321
Paiement au titre des obligations locatives, portion en capital	(2 184)	(3 286)	(6 621)	(15 428)
	23 666	7 637	(78 767)	1 733 654
Activités d'investissement :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(175 860)	(407 046)	(474 249)	(2 238 455)
Produit d'assurance	24 892	-	24 892	34 842
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(2 470)	(2 356)	(7 830)	(8 937)
Acquisition de placements à court terme	(396 159)	(40 000)	(756 184)	(145 082)
Ventes de placements à court terme	352 209	-	458 585	63 005
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(3 739)	(1 489)	(2 536)	3 610
Acquisition de placements soumis à restrictions	(1 436)	(4 145)	(12 334)	(16 766)
Placements liés au fonds pour abandon futur et au fonds lié aux risques ⁽¹⁾	(18 000)	-	(34 954)	(30 000)
Échéance des placements dans les fonds pour abandon futur et les fonds liés aux risques ⁽¹⁾		20 847	-	31 376 -
	(199 716)	(455 036)	(773 234)	(2 337 783)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	815	(1 233)	(4 756)	1 326
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	493 903	(52 233)	764 977	161 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 086 583	534 895	815 509	321 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 580 486 \$	482 662 \$	1 580 486 \$	482 662 \$
Représenté par : ⁽¹⁾				
Trésorerie	1 559 305 \$	462 276 \$	1 559 305 \$	462 276 \$
Équivalents de trésorerie	21 181	20 386	21 181	20 386
	1 580 486 \$	482 662 \$	1 580 486 \$	482 662 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les totaux des intérêts et des commissions d'attente payés sur les emprunts pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se chiffraient à 809 \$ et à 1 648 \$ respectivement (en 2024, 279 818 \$ et 841 410 \$, respectivement).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV »), et de ses filiales en propriété exclusive, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), la Corporation Trans Mountain (« CTM ») et la Corporation d'innovation du Canada (« CIC »), 16342451 Canada Inc. Les filiales que sont le Fonds de croissance du Canada (le « FCC »), la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (« CGPAC ») ne sont pas consolidées. Voir la note 3 b) et c) pour plus de détails concernant l'évaluation de la Corporation et sa décision de ne pas consolider ces entités.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (GC) dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, la CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *LGFP*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, la CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le GC a transféré à la CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada.

Le siège social de la CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 161, rue Bay, bureau 4540, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Filiales

- i. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de la LCSA. Les sociétés sont assujetties à la LGFP. Financière Canada TMP est le mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. CTM est une société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le GC. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite)

- CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL ») et le pipeline de Puget Sound (le « pipeline Puget »). Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a entamé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (« PARTM »), qui a fait passer la capacité de TMPL d'environ 300 000 barils par jour à environ 890 000 barils par jour. Ensemble, le pipeline nouvellement construit et le pipeline d'origine constituent le réseau pipelinier agrandi (le « réseau agrandi »).
- ii. Financière TMP est la société mère de CTM. Elle fournit à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres financés au moyen de prêts auprès de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, qui sont gérés par Exportation et développement Canada (EDC). Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.
 - iii. CEI a été constituée en vertu de la LCSA. Elle est assujettie à la LGFP, est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. À la suite de la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.
 - iv. La SGCH a été constituée en vertu de la LCSA et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la LGFP et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel la SGCH détient actuellement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut. Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (la « SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.
 - v. Le 10 mai 2020, un décret (C.P. 2020-0305) a donné instruction à la CDEV, en vertu de l'article 89 de la LGFP, de constituer une filiale, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, la CFUEC a été constituée conformément au décret en question. La CFUEC a été constituée en vertu de la LCSA pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. La CFUEC est assujettie à la LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément aux directives de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus et ne traite plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE depuis juillet 2022.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite)

Le 23 mars 2025, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2025-0455) en vertu de l'article 89 de la LGFP lui ordonnant d'administrer une nouvelle facilité de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes touchées par des droits de douane et des contre-mesures réels et potentiels, conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances. Le même jour, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2025-0456) en vertu de l'article 89 de la LGFP de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la CFUEC de cette nouvelle facilité de soutien au crédit, conformément à toute instruction pouvant être donnée à la CFUEC. En outre, un décret a été émis le 23 mars 2025 en vertu de l'alinéa 60.2 (2)a) de la LGFP pour autoriser le ministre des Finances à conclure un contrat avec la CFUEC afin de souscrire des titres d'une valeur maximale de 10 milliards de dollars pour financer cette nouvelle facilité de soutien au crédit. Le 29 septembre 2025, la CFUEC a annoncé le premier prêt dans le cadre du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD »). Ce programme veut protéger les emplois canadiens et renforcer les secteurs stratégiques. Ce prêt permettra à Algoma Steel Inc. d'accéder à 400 millions de dollars de liquidités.

- vi. La CDEV a reçu une directive (C.P. 2022-1269) le 2 décembre 2022 en vertu de l'article 89 de la LGFP visant à constituer une filiale en propriété exclusive portant le nom de Fonds de croissance du Canada inc. et à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement de la filiale en tant que nouveau fonds d'investissement public prenant, dans le cadre de son mandat, des décisions en matière d'investissement, sans lien de dépendance avec le GC, et selon les termes de la directive (C.P. 2022-1272) remise à la filiale.

Le 13 décembre 2022, le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en vertu de la LCSA et autorisé à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie A. Le FCC a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à faire croître l'économie canadienne à la vitesse et à l'échelle jusqu'à la réduction des émissions. Comme annoncé dans le budget de 2023, le FCC a fait appel aux services et à l'expertise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et de son personnel pour la mise en œuvre du mandat du FCC. Une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC ») agit à titre de gestionnaire des placements indépendant du FCC.

- vii. Le 31 janvier 2023, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2023-39) en vertu de l'article 89 de la LGFP afin de constituer une filiale en propriété exclusive et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de la filiale. Le 8 février 2023, la Corporation a constitué en société la CIC en vertu de la LCSA. La CIC a reçu le mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Le GC a annoncé en décembre 2023 que la mise en œuvre complète de la CIC était prévue au plus tard en 2026-2027.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite)

- viii. Le 21 juin 2024, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2024-0808) en vertu de l'article 89 de la LGFP afin de constituer une filiale en propriété exclusive et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter les transactions de la filiale en propriété exclusive, en ce qui a trait au programme Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, conformément à toute directive pouvant être remise à cette filiale. La filiale en propriété exclusive a reçu une directive (C.P. 2024-0812) le 21 juin 2024, l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (1) b) de la LGFP, à acquérir des actions de Télésat LEO Inc. et l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (3) b) de la LGFP, à vendre, à aliéner ou à louer la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs. Le 5 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a été constituée en société en vertu de la LCSA et autorisée à émettre des actions ordinaires. Le 21 juin 2024, 16342451 Canada Inc. a reçu une directive (C.P. 2024-0811) à i) consentir un prêt à Télésat LEO Inc. dans le cadre du programme de Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, ii) administrer le prêt, y compris apporter des modifications à ce prêt, accorder des renonciations ou des consentements à cet égard et faire valoir les droits qui en découlent, selon ce que la filiale en propriété exclusive peut juger souhaitable, et iii) gérer le prêt, y compris la cession de tout bon de souscription ou de toute action acquise dans le cadre du prêt. Un contrat de prêt a été signé avec Télésat LEO Inc. le 13 septembre 2024. Le 15 novembre 2024, un accord de prêt a été signé avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, administré par EDC. 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. le 15 novembre 2024. Dans le cadre d'une restructuration du groupe Télésat achevée le 12 septembre 2025, Télésat LEO Inc. a été remplacée par Télésat LEO ULC (« Télésat LEO »). Voir la note 13 pour plus de détails sur les prêts.
- ix. Le 25 octobre 2024, la CDEV a reçu une directive (P.C. 2024-1142) en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui stipulait que la CDEV devait obtenir la constitution en sociétés par actions, en vertu de la LCSA, d'une filiale en propriété exclusive et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale des garanties de prêts pour les Autochtones conformément à toute directive qui pourrait être remise à cette filiale. La filiale en propriété exclusive a reçu une directive (C.P. 2024-1143) le 25 octobre 2024, en vertu de l'article 89 (1) de la LGFP, ordonnant à la filiale en propriété exclusive de la CDEV de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat, conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances. La filiale en propriété exclusive a été désignée société d'État mandataire en vertu de l'article 262 de la *Loi no 1 d'exécution du budget de 2024*.
- Le 16 décembre 2024, la CGPAC a été constituée en vertu de la LCSA et est autorisée à émettre des actions ordinaires. La CGPAC est assujettie à la LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CGPAC a pour mandat d'offrir des garanties de prêts aux Autochtones et elle sera responsable de diverses activités administratives et opérationnelles liées à l'octroi des garanties. Le 23 mars 2025, un décret (C.P. 2025-0458) a été émis en vertu du paragraphe 261 (1) de la *Loi no 1 d'exécution du budget de 2024*, autorisant la CGPAC à augmenter le montant de l'ensemble du principal et des intérêts relatifs à toutes les garanties qui lui ont été fournies, pour le faire passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars.
- La CGPAC a émis sa première garantie de prêt le 2 juillet 2025, après avoir rempli avec succès les conditions de financement et de clôture requises pour la transaction entre Enbridge et Stonelasec8 Indigenous Alliance Limited Partnership, la société de personnes appartenant aux 38 Premières Nations impliquées dans la transaction. La garantie couvre une tranche de 400 millions de dollars d'un investissement de 736 millions de dollars réalisé par 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique pour une participation de 12,5 % dans le réseau gazier Westcoast d'Enbridge.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board et applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le 26 novembre 2025.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique, comme il est indiqué dans les méthodes comptables ci-dessous, sauf si les normes IFRS de comptabilité le permettent et sauf indication contraire dans les présentes notes.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles présentées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des méthodes comptables qui ont été modifiées par suite de l'adoption de nouvelles normes, modifications ou interprétations comptables entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, comme décrit ci-après. En outre, les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont comptabilisés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au résultat annuel total attendu.

a) Changements de méthodes comptables

Les normes, modifications de normes et interprétations comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'*« IASB »*) et présentées dans le Manuel de CPA Canada sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions transitoires applicables.

b) Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est créée dans un but précis. Elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Les entités structurées ne sont pas consolidées lorsque la substance de la relation entre la Corporation et les entités structurées ne sont pas contrôlées par la Corporation.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La CFUEC, le FCC et la CGPAC sont considérés comme étant des entités structurées non consolidées. Ces entités n'ont pas été consolidées dans les états financiers de la CDEV, puisque cette dernière n'est pas réputée détenir le contrôle de la CFUEC, le FCC ou la CGPAC, et la CDEV n'a pas le pouvoir d'influer sur ses propres rendements de manière importante, compte tenu de l'investissement substantiel réalisé par le gouvernement du Canada à titre d'actionnaire privilégié et de l'intention avouée du gouvernement du Canada de recouvrer ses investissements. (Se reporter à la note 3 c), Utilisation d'estimations et recours au jugement).

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges, ainsi que toute divulgation. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

Subvention gouvernementale

La Corporation a comptabilisé deux subventions gouvernementales distinctes liées aux prêts de Financière Canada TMP auprès d'EDC et à la convention de prêt avec EDC pour le financement du prêt de Télésat.

La Corporation a comptabilisé l'avantage tiré des prêts du GC assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché comme une subvention gouvernementale. La valeur de la subvention est calculée comme la différence entre la juste valeur du prêt et sa valeur nominale à la date d'entrée en vigueur. Pour déterminer la juste valeur des prêts, la méthode des flux de trésorerie actualisés est appliquée, en tenant compte de la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux du marché. La juste valeur du prêt est sensible aux variations du taux du marché. La détermination du taux d'intérêt du marché requiert un jugement important, car le taux du marché pour des prêts similaires n'est pas directement observable.

Le taux du marché est déterminé au moment de la signature de la convention de prêt. Les prélevements ultérieurs sont traités comme un engagement de continuation à la date de signature, la subvention gouvernementale étant calculée à l'aide de la marge à la signature.

Le taux d'une transaction similaire comportant un tiers prêteur pour un projet comparable a été considéré comme approprié pour actualiser les flux de trésorerie (CORRA de + 1,25 : 2024 – 4,54 %) du prêt d'EDC auprès de Financière Canada TMP. Un taux du marché de CORRA + 6,79 % a été jugé approprié pour actualiser les flux de trésorerie du prêt d'EDC auprès de 16342451 Canada Inc. Il est supposé que le taux du marché est équivalent au taux du marché du prêt de Télésat à la constitution.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Des différences entre les taux d'intérêt estimés du marché se traduirait par des valeurs sensiblement différentes pour la subvention et le prêt. Si le taux du marché augmente, la juste valeur du prêt diminue, ce qui entraîne une augmentation de la valeur de la subvention, et inversement. Il n'y a pas de conditions non remplies ni d'autres éventualités liées à la subvention gouvernementale. Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations ont été revues et tout autre exercice subséquent concerné. Les autres jugements critiques et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux présentés à la note 3x) des états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Entités structurées non consolidées

La CDEV détient des placements dans des entités structurées non consolidées, soit la CFUEC, le FCC et la CGPAC. La direction exerce son jugement pour déterminer si la Corporation exerce un contrôle sur la CFUEC, le FCC et la CGPAC, ses filiales en propriété exclusive, et si elle est par conséquent tenue de consolider les résultats financiers de ces entités. Pour plus de détails concernant la CFUEC et le FCC, voir les états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La CGPAC est détenue à 100 % par la CDEV par le biais d'une action ordinaire avec droit de vote qui lui confère un pouvoir sur certaines activités pertinentes de la CGPAC. Cependant, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre des Finances, conserve le pouvoir de décision ultime (en vertu de ses participations directes ou de ses conventions avec la CGPAC) sur les actions qui ont des répercussions directes sur le rendement financier de la CGPAC. Ainsi, bien que la CDEV détienne une autorité sur certaines activités pertinentes de la CGPAC, elle n'est pas en mesure d'utiliser ce pouvoir pour diriger son rendement. Ainsi, même si la CDEV détient toutes les actions ordinaires en circulation de la CGPAC, la CDEV n'est pas tenue de consolider les activités de la CGPAC, puisqu'elle n'est pas en mesure d'influer sur les rendements de sa participation en actions ordinaires du fait du contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Le risque de perte maximal est déterminé en prenant en compte la nature des participations dans l'entité structurée non consolidée. Au 30 septembre 2025, le risque financier maximal auquel la CDEV était exposée en lien avec la CGPAC correspondait à la valeur comptable de son placement figurant à l'état consolidé de la situation financière, soit 1 \$.

4. Trésorerie soumise à restrictions

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	4 408 \$	1 872 \$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	982	982
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de la SGCH	8 732	8 732
	14 122 \$	11 586 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

5. Autres actifs courants

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Stocks	37 909 \$	34 814 \$
Charges payées d'avance et acomptes	77 378	37 861
Droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac (``DCPV``) prépayés	29 213	5 722
Recouvrement des coûts liés au régime d'intervention amélioré (``PARTM-DCPV``)	42 671	42 317
	187 171 \$	120 714 \$

Les DCPV visent à fournir à la Western Canada Marine Response Corporation (``WCMRC``) des fonds pour au titre des interventions en cas de déversement et sont collectés auprès des expéditeurs en fonction du volume de marchandises passant par la zone d'intervention de la WCMRC. TMP LP verse à la WCMRC les DCPV liés au trafic dans le terminal maritime Westridge (le ``quai``) et les collecte auprès des expéditeurs du TMPL au moyen d'une disposition tarifaire. En 2015, la WCMRC a publié les droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (``PARTM-DCPV``), qui étaient payables par TMP LP. L'objectif des DCPV de TMP LP était de fournir à la WCMRC les fonds dont elle avait besoin pour être prête, sur le plan opérationnel, à offrir une capacité d'intervention améliorée en cas de déversement dû à l'accroissement prévu du trafic relativement au PARTM (le régime d'intervention amélioré, ou ``RIA``). Le 19 janvier 2016, la Régie de l'énergie du Canada a approuvé un mécanisme de financement alternatif qui a permis à TMP LP de collecter les paiements de PARTM-DCPV auprès des expéditeurs à la suite de la mise en exploitation commerciale du réseau agrandi. Par conséquent, à compter du 1er mai 2024, TMP LP a commencé à percevoir ces paiements, qui s'étendent sur une période de cinq ans par l'intermédiaire de la redevance de recouvrement des coûts du RIA, qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime de Westridge. Le recouvrement englobe les coûts de financement encourus avant la mise en service et les charges financières appliqués au solde restant après la mise en service.

6. Immobilisations corporelles

Coût	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole, installations de production et siège social	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	30 332 636 \$	3 840 090 \$	602 965 \$	34 775 691 \$
Entrées	2 226 957	-	29 214	2 256 171
Transferts	(32 490 935)	32 490 935	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(155 921)	7 019	(148 902)
Décomptabilisation	-	(14 931)	-	(14 931)
Variation des cours de change	1142	25 816	-	26 958
Solde au 31 décembre 2024	69 800 \$	36 185 989 \$	639 198 \$	36 894 987 \$
Entrées	156 790	-	25 714	182 504
Transferts	(58 164)	58 164	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(37 894)	(27 282)	(65 176)
Décomptabilisation	-	(1 244)	-	(1 244)
Variation des cours de change	(652)	(9 862)	-	(10 514)
Solde au 30 septembre 2025	167 774 \$	36 195 153 \$	637 630 \$	37 000 557 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles (suite)

Épuisement et amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	- \$	529 835 \$	505 121 \$	1 034 956 \$
Épuisement et amortissement		585 017	26 078	611 095
Décomptabilisation	-	(3 773)	-	(3 773)
Variation des cours de change	-	4 864	-	4 864
Solde au 31 décembre 2024	- \$	1 115 943 \$	531 199 \$	1 647 142 \$
Épuisement et amortissement	-	685 631	20 415	706 046
Décomptabilisation	-	(593)	-	(593)
Variation des cours de change	-	(2 105)	-	(2 105)
Solde au 30 septembre 2025	- \$	1 798 876 \$	551 614 \$	2 350 490 \$
Valeurs comptables :				
Au 31 décembre 2024	69 800 \$	35 070 046 \$	107 999 \$	35 247 845 \$
Au 30 septembre 2025	167 774 \$	34 396 277 \$	86 016 \$	34 650 067 \$

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisation corporelle, ce qui a marqué le début de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

Des coûts de construction continuent d'être engagés pour le PARTM pour le nettoyage, la remise en état et les travaux de voirie et de génie civil restants. Au 30 septembre 2025, les travaux de construction en cours liés au PARTM s'élevaient à 94,3 millions de dollars, contre 26,8 millions de dollars au 31 décembre 2024, et les travaux de construction en cours liés aux dépenses d'investissement sur le réseau pipelinier existant s'élevaient à 73,4 millions de dollars au 30 septembre 2025, contre 43 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Au 30 septembre 2025, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sujets au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluent des coûts de mise en valeur futurs de 522 148 \$ (505 500 \$ au 31 décembre 2024). Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 11, Provisions.

Au cours de la période close le 30 septembre 2025, aucun intérêt inscrit à l'actif n'a été inclus dans les entrées liées aux travaux de construction en cours – pipeline pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 respectivement (en 2024, néant et 561 815 \$, respectivement).

Chaque date de clôture, la Corporation évalue ses UGT afin de déceler des indices de dépréciation ou lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures, autres que les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que les pertes de valeur n'existent plus ou ont diminué.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles (suite)

UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole

Aucun indice de dépréciation n'a été relevé pour l'UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été requis.

UGT du pipeline

Aucun changement important dans les activités existantes de CTM ou dans les travaux de construction du PARTM ne laisse présumer une perte de valeur. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 30 septembre 2025 ou au 31 décembre 2024. Pour plus de détails, voir les états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2032. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, de l'équipement utilisé pour l'exploitation du pipeline, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal maritime de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2031. Les modifications apportées aux contrats de location en 2024 reflètent les prolongations de la durée des contrats et les rajustements de tarifs pour deux des navires de soutien et pour un des contrats de location des bureaux de la Corporation, à la suite d'une renégociation des conditions contractuelles.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'avait pas la certitude raisonnable de devoir verser en date du 30 septembre 2025.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

Etat consolidé de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation.

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 ^{er} janvier 2024	17 035 \$	43 494 \$	60 529 \$
Entrées	8 061	948	9 009
Modifications de contrats	10 391	1 930	12 321
Avantages incitatifs	-	(3 120)	(3 120)
Amortissement*	(7 395)	(7 925)	(15 320)
Change	117	-	117
31 décembre 2024	28 209 \$	35 327 \$	63 536 \$
Entrées	2 776	3 216	5 992
Modifications de contrats	-	(3)	(3)
Décomptabilisation	-	(785)	(785)
Amortissement*	(4 379)	(1 863)	(6 242)
Change	(47)	-	(47)
30 septembre 2025	26 559 \$	35 892 \$	62 451 \$

*Y compris des coûts d'amortissement inscrits à l'actif à titre d'entrées d'immobilisations corporelles de 59 \$ et de 6 112 \$, respectivement, pour les périodes closes les 30 septembre 2025 et 2024.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	Période de neuf mois close le	Exercice clos le
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Obligations locatives, solde d'ouverture	76 904 \$	74 491 \$
Entrées	5 992	9 009
Modifications de contrats de location	(3)	12 321
Décomptabilisation	(873)	-
Charge d'intérêts	3 000	4 047
Paiements au titre de la location	(9 621)	(23 124)
Variation des cours de change	(61)	160
Obligations locatives, solde de clôture	75 338 \$	76 904 \$
Partie courante	11 609 \$	10 685 \$
Partie non courante	63 729	66 219
	75 338 \$	76 904 \$

État consolidé du résultat global et tableau consolidé des flux de trésorerie :

	Période de neuf mois close le	
	30 septembre	
	2025	2024
État consolidé du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives	3 000 \$	3 014 \$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	(1)	(187)
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	2 999 \$	2 827 \$

Tableau consolidé des flux de trésorerie :

Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(9 621) \$	(18 441) \$
--	------------	-------------

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 47 475 \$ (44 779 \$ en 2024), et ils comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus.

8. Autres actifs

	30 septembre	31 décembre
	2025	2024
Valeur recouvrable de la WCMRC	110 176 \$	145 329 \$
Logiciels à usage interne	38 498	38 421
Projets recouvrables	9 500	11 664
Autres	32 833	18 029
	191 007 \$	213 443 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

8. Autres actifs (suite)

CTM a fourni à la Western Canada Marine Response Corporation (la « WCMRC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue de la circulation liée au PARTM (*Enhanced Response Regime* ou régime d'intervention amélioré). Les coûts liés à ce régime ont été remis à la WCMRC par CTM. CTM a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, par le biais de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré (*Enhanced Response Regime Cost Recovery Fee*), qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime Westridge. Des actifs des régimes de retraite de 31 223 \$ (12 049 \$ en 2024) sont inclus dans le poste « Autres » ci-dessus. Les projets recouvrables concernent les coûts des projets qui sont remboursables par des tiers.

9. Bons de souscription de Télésat LEO

Le 15 novembre 2024, en échange de l'engagement de prêt (se reporter à la note 13), 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. (désormais appelée Télésat LEO ULC). Dans le cadre d'une restructuration au sein du groupe Télésat achevée le 12 septembre 2025, les bons de souscription ont été modifiés afin de pouvoir être exercés en échange de parts de société en commandite dans Lightspeed LEO Limited Partnership (« bons de souscription Télésat LEO »), une entité de portefeuille à vocation unique qui détient 100 % de Télésat LEO. La transaction permet à la filiale d'acquérir une part de société en commandite de LEO LP par bon de souscription, soit 346 551 bons de souscription au prix d'exercice de 982,2713 \$ US, ce qui lui permet d'acquérir une participation indirecte pleinement diluée de 10 % dans Télésat LEO. Les bons de souscription de Télésat LEO peuvent être exercés en tout ou en partie et à tout moment après le deuxième anniversaire de leur date d'émission, et jusqu'à dix ans après leur date d'émission (sous réserve des modalités d'acquisition et des autres conditions de l'accord sur les bons de souscription).

Les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur de 380 096 \$, puis évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En 2024, la Corporation a comptabilisé des gains de juste valeur de 7 360 \$ liés aux bons de souscription de Télésat LEO dans les autres produits. Se référer à la note 20 pour l'évaluation de la juste valeur et de la gestion des risques. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, d'autres produits, d'un montant de 69 359 \$, ont été comptabilisés après la réalisation de profits (pertes) de juste valeur liés aux bons de souscription de Télésat LEO (néant en 2024).

10. Autres passifs courants

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Primes au quai	28 543 \$	47 092 \$
Coûts environnementaux à payer	5 720	2 326
Obligation au titre des prestations définies	1 960	1 960
Passifs sur contrat	78 762	134 411
Obligations de compensation liées aux émissions générées par la construction du PARTM	18 063	48 772
Partage des produits avec les clients	18 674	-
Autres	2 291	11 591
	154 013 \$	246 152 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. Provisions

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			
	Pipeline	Puits et installations	Total	Restauration du site
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	522 275 \$	123 667 \$	645 942 \$	3 204 \$
Provisions additionnelles	224 331	-	224 331	113
Modifications des estimations	(300 223)	13 303	(286 920)	(258)
Obligations réglées	(7 056)	(4 401)	(11 457)	(1 384)
Variation du taux d'actualisation	(80 029)	(6 284)	(86 313)	359
Incidence des fluctuations du change	3 482	-	3 482	-
Désactualisation	16 979	3 953	20 932	77
Solde au 31 décembre 2024	379 759 \$	130 238 \$	509 997 \$	2 111 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	-
Modifications des estimations	7 259	(19 407)	(12 148)	(89)
Obligations réglées	(1 068)	-	(1 068)	(460)
Variation du taux d'actualisation	(45 153)	(7 875)	(53 028)	9
Incidence des fluctuations du change	(847)	-	(847)	-
Désactualisation	8 830	2 013	10 843	-
Solde au 30 septembre 2025	348 780 \$	104 969 \$	453 749 \$	1 571 \$
Partie courante	23 253 \$	- \$	23 253 \$	1 571 \$
Partie non courante	325 527	104 969	430 496	-
	348 780 \$	104 969 \$	453 749 \$	1 571 \$

a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 239 570 \$ au 30 septembre 2025 (249 100 \$ au 31 décembre 2024). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs, tels que les antécédents d'exploitation et les modifications de la législation et des règlements. La variation des estimations pour le démantèlement des puits et des installations tient notamment compte de l'incidence d'un changement de traitement pour certaines dépenses de remise en état des emplacements de puits.

Des paiements destinés à régler les obligations devraient avoir lieu en 2048 en fonction de la durée de vie utile des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 30 septembre 2025 selon un taux d'inflation de 2,5 % (2,5 % au 31 décembre 2024) et a été actualisée selon un taux sans risque de 3,61 % (3,27 % au 31 décembre 2024).

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. Provisions (suite)

- b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur l'estimation par la direction des coûts de cessation d'exploitation, estimés à 348 780 \$ au 30 septembre 2025 (379 759 \$ au 31 décembre 2024), actualisés à l'aide d'un taux moyen sans risque de 3,61 % (3,33 % au 31 décembre 2024). Des dispositions supplémentaires ont été prévues pour tenir compte de l'entrée en vigueur du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 1 820 000 \$ (1 847 000 au 31 décembre 2024) compte tenu d'un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2024), et ces obligations seront réglées en fonction du calendrier d'abandon qui s'étend actuellement jusqu'en 2075.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée moyenne pondérée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 44 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

12. Emprunts

Emprunts auprès d'EDC

- i. Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction a été utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du réseau TMPL. Avec prise d'effet le 27 juin 2024, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt auprès du GC ont été modifiées pour le 29 août 2027.

Le 13 décembre 2024, une convention de crédit modifiée et reformulée pour les facilités d'acquisition, de construction, de refinancement et de fonds de roulement (la « convention de crédit de Financière TMP ») a été conclue entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, en tant que prêteur, et Financière TMP, en tant qu'emprunteur, laquelle établit une nouvelle facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement, en plus des facilités existantes. La facilité de refinancement a été mise à disposition pour fournir des fonds à CTM afin de refinancer et de rembourser la dette dans le cadre de la convention de crédit consortiale existante et de rembourser les commissions de garantie correspondantes. En décembre 2024, un montant total de 18 053 000 \$ a été prélevé sur la facilité de refinancement. Le solde de la facilité de refinancement qui n'a pas été prélevé avant le 17 janvier 2025 a été annulé. La facilité de crédit renouvelable pour fonds de roulement a été mise à disposition pour fournir des avances à CTM afin de combler ses besoins en fonds de roulement et ses besoins généraux.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. Emprunts (suite)

Modification de prêt

Les prêts d'acquisition et de construction existants sont maintenus conformément aux modalités de la convention de crédit modifiée de Financière TMP. En vertu de cette convention :

- La date d'échéance de toutes les facilités du GC a été reportée au 31 août 2032.
- Le taux d'intérêt pour les facilités d'acquisition et de construction a été révisé de 4,7 % à 3,01 %, avec effet au 30 juin 2024.
- Les intérêts sur les prêts existants ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de construction deux fois l'an.
- Les intérêts sur la facilité de refinancement de 3,01 % ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de refinancement au 30 juin 2025.
- Après le 30 juin 2025, les intérêts sur toutes les facilités seront payés en espèces deux fois par année.

Conformément à la norme IFRS 9, la Corporation a procédé à une évaluation quantitative des modifications apportées aux facilités d'acquisition et de construction. La valeur actuelle des flux de trésorerie, selon les modalités modifiées, et actualisée au taux d'intérêt effectif initial, diffère de plus de 10 % de la valeur actuelle des flux de trésorerie restants aux termes des modalités du prêt initial. Par conséquent, la modification a été jugée substantielle, ce qui a entraîné la décomptabilisation du passif financier existant (à une valeur comptable de 17 524 707 \$) et la comptabilisation d'un nouveau passif à sa juste valeur (15 822 820 \$).

Il en a résulté un gain différé de 1 701 887 \$ au 31 décembre 2024 provenant de la modification du prêt, montant qui a été inclus dans le total de la subvention gouvernementale calculée (voir la section « Subventions gouvernementales » ci-dessous).

- i. Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (la « convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ») pour un prêt maximal de 2,14 milliards de dollars, plus tout intérêt en nature inscrit à l'actif, à débourser sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC est assorti d'un taux d'intérêt équivalent au taux CORRA. Le prêt arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Se reporter à la note 13 pour plus d'informations sur la nature et les conditions du prêt d'EDC.

Le crédit total disponible pour 16342451 Canada Inc. était de 2,14 milliards de dollars, dont 341 220 \$ avaient été utilisés au 30 septembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, des intérêts en nature de 5 009 \$ ont été ajoutés au solde impayé.

Subventions gouvernementales

- i. Le taux d'intérêt révisé de 3,01 % pour les facilités de crédit de refinancement existantes et nouvelles conclues avec EDC aux termes de la convention de crédit de Financière TMP a été jugé inférieur au taux d'intérêt du marché pour la période de prolongation. En conséquence, l'avantage lié à l'intérêt fournit l'assurance raisonnable que la Corporation respectera les conditions liées à l'aide fournie et que l'avantage sera reçu, et il peut donc être considéré comme une subvention gouvernementale selon la norme IAS 20. La juste valeur des prêts a été calculée selon un taux de marché estimé de 4,54 %, et la différence, totalisant 3 452 640 \$, a été comptabilisée comme produits différés – subvention gouvernementale dans l'état consolidé de la situation financière au 13 décembre 2024. Le montant total des produits différés comprend l'incidence de la modification du prêt décrite ci-dessus.
- ii. Le profit sera amorti sur la durée restante des prêts. Pour la période close le 30 septembre 2025, un montant de 281 106 \$ a été comptabilisé à titre d'amortissement des produits différés – subvention gouvernementale et a été déduit des charges d'intérêts brutes dans l'état consolidé du résultat global (13 296 \$ au 31 décembre 2024).

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. Emprunts (suite)

- iii. Les intérêts au taux CORRA dans le cadre de la convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ont été déterminés comme étant inférieurs à ceux du marché et ont satisfait aux conditions d'une subvention gouvernementale aux termes d'IAS 20. À l'origine, le taux d'intérêt nominal du prêt au taux CORRA était de 3,52 %. La juste valeur du prêt d'EDC a été calculée sur la base d'un taux d'intérêt du marché estimé au taux CORRA + 6,79 %. Par conséquent, à chaque date de prélèvement, le taux du marché dépassant le taux CORRA à l'origine de 6,79 % sera utilisé pour comptabiliser les produits différés au titre de la subvention gouvernementale. L'avantage sera ensuite comptabilisé dans les produits sur la durée restante du prêt d'EDC.

Au cours de la période close le 30 septembre 2025, la Corporation a comptabilisé 133 079 \$ dans les produits différés – subventions gouvernementales à l'état consolidé de la situation financière (néant au 31 décembre 2024). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, un montant de 5 492 \$ a été comptabilisé à titre de produits tirés de la subvention et a été déduit des charges d'intérêts brutes (néant au 31 décembre 2024).

Le solde total des produits différés – subvention gouvernementale se présente comme suit :

Produits différés – subventions gouvernementales	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Produits différés – Prêt de 16342451 Canada Inc.	127 587 \$	- \$
Produits différés – Prêts de Financière TMP	3 158 238	3 439 344
Total des produits différés – subventions gouvernementales	3 285 825 \$	3 439 344 \$

Le tableau suivant présente le détail des facilités de prêt au 30 septembre 2025.

Facilité	Crédit total disponible 30 septembre 2025 ⁽⁴⁾	Solde au 30 septembre 2025	Solde au 31 décembre 2024	Taux d'intérêt Montants décaissés	Commission d'attente Montants	
					non décaissés	Date d'échéance
Acquisition	4,670,000 \$	4,297,537 \$	4,157,166 \$	3.01%	-	31 août 2032
Construction	13,500,000 \$	12,095,412 \$	11,700,337 \$	3.01%	-	31 août 2032
Régie ⁽²⁾	550,000 \$	- \$	- \$	3.01%	0.30%	31 déc. 2035
Refinancement	19,000,000 \$	16,881,996 \$	16,330,577 \$	3.01%	-	31 août 2032
Fonds de roulement ⁽³⁾	500,000 \$	- \$	- \$	3.01%	-	31 août 2032
Financière TMP	33,274,945 \$		32,188,080 \$			
Facilité de crédit de 16342451 Canada Inc.	2,140,000 \$	218,642 \$	- \$	Taux CORRA	-	15 janv. 2040
Total aux termes de la facilité de crédit de 16342451 Canada Inc	218,642 \$		- \$			
Total auprès du gouvernement du Canada	33,493,587 \$		32,188,080 \$			
Présenté comme suit :						
Partie courante	- \$		- \$			
Partie non courante	33,493,587 \$		32,188,080 \$			

¹⁾ La facilité consortiale a été résiliée le 20 décembre 2024.

²⁾ Le taux d'intérêt sur les montants décaissés au titre des facilités du GC était de 4,70 % jusqu'au 2 juillet 2024 et de 3,01 % par la suite. Le changement de taux pour la facilité de la Régie est entré en vigueur le 12 janvier 2025.

³⁾ La limite d'emprunt disponible sur la facilité de fonds de roulement de 1 000 000 \$ est limitée par le pouvoir d'emprunt au 31 décembre 2024.

⁴⁾ En avril 2022, le crédit disponible a été réduit à néant pour les tirages de trésorerie sur les facilités d'acquisition et de construction. Au 17 janvier 2025, le crédit disponible pour les prélèvements en trésorerie sur la facilité de refinancement a été réduit à néant.

Au 30 septembre 2025, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 812 261 \$ (17 550 304 \$ au 31 décembre 2024). Le montant total prélevé au 30 septembre 2025 sur la facilité de refinancement était de 18 343 653 \$ (18 053 000 \$ au 31 décembre 2024). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, des intérêts en nature de 261 957 \$ (655 834 \$ en 2024) et de 290 653 \$ (néant en 2024) ont respectivement été ajoutés au solde de la facilité de construction et au solde de la facilité de refinancement. Au 30 septembre 2025, les intérêts contractuels à payer s'élevaient à 135 139 \$ pour les facilités d'acquisition et de construction (1 443 \$ en 2024) et à 139 171 \$ pour la facilité de refinancement (22 677 \$ en 2024).

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. Emprunts (suite)

Le 13 décembre 2024, la date d'échéance de la facilité de la Régie a été reportée au 31 décembre 2035 et le taux d'intérêt sur les montants impayés est passé à 3,01 % à compter du 12 janvier 2025.

Convention de crédit avec un consortium de prêteurs

CTM a conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») datée du 29 avril 2022, qui comprend une facilité renouvelable non garantie (la « facilité consortiale ») et une garantie fournie par le GC. Se reporter à la note 21 pour plus de renseignements sur la garantie et les frais associés. Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale pour en faire une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans conforme aux principes de l'Équateur 4 et, entre autres changements, l'a modifiée pour y inclure une facilité de lettre de crédit (« facilité LC »). Le 17 mai 2024, la convention de crédit consortiale a été de nouveau modifiée pour reporter la date d'échéance au 31 août 2026 et accroître le crédit disponible pour le faire passer de 17,9 milliards de dollars à 18,9 milliards de dollars. L'augmentation de la facilité comprenait une augmentation correspondante de la garantie fournie par le GC. Le 20 décembre 2024, CTM a payé le solde restant et a annulé la facilité consortiale.

Les emprunts aux termes de la facilité consortiale portent intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux offert en dollars canadiens ou au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »), majoré des marges applicables et des commissions d'engagement applicables. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif était de 6,2 %.

Facilité de lettres de crédit

Le 5 février 2025, la facilité de crédit et la convention de crédit consortiale ont été annulées. Simultanément, la facilité LC a été remplacée par une facilité de lettre de crédit renouvelable de premier rang sur demande non engagée d'un tiers de 100 millions de dollars (la « facilité LC sur demande »). Toutes les lettres de crédit émises et en cours sont réputées être des lettres de crédit émises dans le cadre de la facilité LC sur demande.

Au 30 septembre 2025, CTM avait des lettres de crédit de 58,2 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC sur demande de 100 millions de dollars. Au 31 décembre 2024, CTM avait des lettres de crédit de 73,4 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC de 100 millions de dollars.

Le total de la charge d'intérêts se compose des éléments suivants :

	Trimestre clos le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2025	2024	30 septembre 2025	2024
Intérêts sur les emprunts	375 053 \$	475 941 \$	1 097 794 \$	1 427 451 \$
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt	-	2 289	-	6 041
Intérêts sur les contrats de location	989	1 019	2 999	2 827
Intérêts et commissions inscrits à l'actif	-	-	-	(561 815)
Commissions de garantie	-	11 219	18	32 522
Commissions d'attente	416	784	1 234	2 310
Charge d'intérêts	376 458 \$	491 252 \$	1 102 045 \$	909 336 \$
Amortissement des produits différés				
– subventions gouvernementales	(98 403)	-	(286 598)	-
Charge d'intérêts, montant net	278,055 \$	491 252 \$	815 447 \$	909 336 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. Emprunts (suite)

Les prêts à taux fixe du GC auprès de Financière TMP portaient un taux d'intérêt effectif de 4,7 % jusqu'au 2 juillet 2024, de 3,01 % jusqu'au 13 décembre 2024 et de 4,54 % par la suite. Pour la période close le 30 septembre 2025, la charge d'intérêts accumulée sur le solde du prêt a totalisé 1 086 864 \$, dont un montant de 552 610 \$ est inclus dans les intérêts payés en nature (63 014 \$ au 31 décembre 2024, dont 25 597 \$ sont inclus dans les intérêts payés en nature).

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt à inscrire à l'actif est le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux emprunts généraux de la Corporation au cours de la période allant jusqu'au début du PARTM, le 30 avril 2024, soit 5,6 %.

13. Engagement de prêt et prêt à recevoir

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a conclu une entente par laquelle elle s'engage à accorder à Télésat LEO Inc. (désormais appelée Télésat LEO ULC) un prêt de 2,14 milliards de dollars (« prêt de Télésat »), à condition que la Corporation conclue un accord de financement avec EDC, au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour financer le prêt. Par la suite, le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (le « prêt d'EDC ») afin de financer le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars, qui sera déboursé sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements seront effectués sur le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC est assorti d'un taux d'intérêt variable équivalent au taux CORRA. La direction a estimé que le taux d'intérêt sur le prêt d'EDC était inférieur au taux du marché et que le produit de l'intérêt devait être comptabilisé comme une subvention gouvernementale. Par conséquent, le prêt d'EDC sera initialement comptabilisé à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sera ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été déboursé dans le cadre du prêt d'EDC.

Le prêt de Télésat a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars et arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Les avances au titre de la facilité seront décaissées sur une base non renouvelable à mesure que certaines étapes du projet seront franchies. Le prêt de Télésat est garanti par les actifs du projet et porte des intérêts au taux CORRA plus 4,75 %. En échange de l'engagement de prêt, 16342451 Canada Inc. a reçu 346 551 bons de souscription de Télésat LEO Inc. au prix d'exercice de 982,2713 \$ US. Comme il est indiqué à la note 9, les bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur et une commission d'engagement de prêt différée correspondante a été comptabilisée. La direction a estimé que le taux d'intérêt déclaré du prêt était inférieur à celui du marché et, par conséquent, l'engagement a été évalué par la suite à la valeur de ses pertes de crédit attendues, ou, si ce montant est supérieur, au montant initial comptabilisé moins les montants attribués aux prélèvements du prêt de Télésat. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, le montant initial comptabilisé pour l'engagement de prêt est supérieur au total de la provision pour pertes de crédit attendues pour l'engagement.

Au 30 septembre 2025, 341 220 \$ avaient été déboursés dans le cadre du prêt de Télésat (néant en 2024) et 60 606 \$ du montant de l'engagement initialement comptabilisé avaient été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat (néant en 2024).

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

14. Réserve au titre de la participation au bénéfice net

Durant la période depuis le début de l'exercice en cours, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 106 078 \$, dont une tranche de 8 711 \$ a été reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation (132 896 \$ en 2024, dont une tranche de 12 575 \$ a été éliminée). Les paiements de remboursement aux propriétaires au titre de la PBN au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 se sont élevés à 2 529 \$, dont une tranche de 16 \$ a été versée à la SGCH et éliminée lors de la consolidation. (7 134 \$ en 2024, dont 606 \$ ont été éliminés).

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres soldes pour les périodes closes les 30 septembre se présentent comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Clients et autres débiteurs	(4 067) \$	10 623 \$	(34 933) \$	(21 558) \$
Stocks	(1 347)	2 285	2 102	2 511
Autres actifs courants	21 849	10 592	(69 272)	(117 567)
Charges différées et autres actifs	16 543	17 515	30 726	47 648
Fournisseurs et autres créiteurs	47 399	61 794	(191 529)	(331 055)
Intérêts à payer	(416)	202 066	(77 037)	175 738
Autres passifs courants	(48 741)	63 402	(93 207)	193 104
Autres passifs non courants	3 100	(14 231)	(9 931)	57 343
<hr/>				
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	34 320 \$	354 046 \$	(443 081) \$	6 164 \$

Liée aux :

Activités de financement	- \$	(51) \$	- \$	(98) \$
Activités d'exploitation	43 814	107 672	(138 007)	181 768
Activités d'investissement	(9 494)	246 425	(305 074)	(175 506)
	34 320 \$	354 046 \$	(443 081) \$	6 164 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

	Trimestre clos le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2025	2024	30 septembre 2025	2024
Entrées d'immobilisations corporelles (note 6)	(174 291) \$	(454 967) \$	(182 504) \$	(2 022 011) \$
Variation des éléments hors trésoreries liés aux immobilisations corporelles	(1 583)	46 717	(291 803)	(222 556)
Amortissement et intérêts liés aux contrats de location inscrits au coût de l'actif	14	1 204	58	6 112
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(175 860) \$	(407 046) \$	(479 249) \$	(2 238 455) \$

Les variations du passif résultant des activités de financement peuvent être classées comme suit :

	30 septembre 2025	30 septembre 2024
Solde d'ouverture	32 188 080 \$	32 975 494 \$
Variations de la trésorerie :		
Produit des emprunts	341 220	1 750 000
Remboursement d'emprunts	-	(100 000)
Frais d'émission de titres d'emprunt	-	(14 711)
Variation des éléments hors trésorerie :		
Intérêts payés en nature	557 619	397 019
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt	-	6 041
Produits différés - subvention gouvernementale (note 12)	(133 079)	-
Intérêts amortis – taux d'intérêt effectif	539 747	-
Autres	-	99
Solde de clôture	33 493 587 \$	35 013 942 \$

16. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation

- a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les périodes closes le 30 septembre se détaillent comme suit :

	Trimestre clos le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2025	2024	30 septembre 2025	2024
Ventes de pétrole brut	35 864 \$	88 336 \$	156 379 \$	190 074 \$
Moins les redevances	(6 635)	(20 176)	(35 173)	(43 821)
Produits nets tirés des ventes de pétrole brut	29 229 \$	68 160 \$	121 206 \$	146 253 \$

- b) Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGCH. Les ventes de pétrole brut par destination se détaillent comme suit :

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

16. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation (suite)

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Europe	11 742 \$	- \$	82 200 \$	18 236 \$
États-Unis	24 122	88 336	74 179	171 838
	35 864 \$	88 336 \$	156 379 \$	190 074 \$

c) Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation étaient les suivantes :

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	5 145 \$	5 776 \$	14 847 \$	17 072 \$
Variation du surplus/déficit de brut enlevé (i)	(1 611)	5 548	2 102	5 774
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 260	1 208	4 037	3 560
Commercialisation du pétrole brut	52	109	257	250
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	4 846 \$	12 641 \$	21 243 \$	26 656 \$

(i) Au 30 septembre 2025, la Corporation était en position de déficit de production, ayant vendu moins de barils qu'elle n'en avait produits. Un déficit est comptabilisé comme un stock, et des ajustements correspondants sont portés aux charges d'exploitation, de transport et de commercialisation, et aux charges d'épuisement et d'amortissement. Au 31 décembre 2024, la Corporation était également en position de déficit de production.

17. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline

Pour les périodes closes le 30 septembre, les produits et les charges d'exploitation du pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits tirés du transport	752 681 \$	654 007 \$	2 133 131 \$	1 220 959 \$
Produits locatifs	15 569	15 395	47 475	44 779
Autres produits	744	680	2 521	4 302
Total	768 994 \$	670 082 \$	2 183 127 \$	1 270 040 \$
Charges d'exploitation et coûts de production du pipeline	103 518 \$	95 247 \$	291 636 \$	210 284 \$
Salaires et avantages du personnel	49 820	44 184	148 756	119 881
Autres charges générales et administratives	21 418	13 477	54 396	25 106

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline (suite)

Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	174 756 \$	152 908 \$	494 788 \$	355 271 \$
---	------------	------------	------------	------------

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

18. Engagements

Les engagements de la Corporation au 30 septembre 2025 sont résumés dans le tableau ci-après :

	Reste de 2025	2026 à 2029	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 236 \$	20 570 \$	3 383 \$	25 189 \$
Contrats liés au projet Hibernia	343	1 600	-	1 943
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	8 679	-	-	8 679
Autres engagements au titre de l'exploitation	15 368	296 587	962 225	1 274 180
Total des engagements	25 626 \$	318 757 \$	965 608 \$	1 309 991 \$

Engagements au titre de l'exploitation

Les engagements au titre de l'exploitation sont principalement liés aux engagements à fournir un financement pour soutenir les communautés autochtones et locales et des versements à la Colombie-Britannique (la « Province »), et aux engagements liés à l'électricité et à d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées dans les « Coûts d'exploitation liés au pipeline » à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Afin de remplir les conditions d'exploitation en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des versements à long terme à la Province sur une période initiale de 20 ans. Les versements comprennent un montant annuel garanti de 25 millions de dollars et un montant variable établi en fonction des produits sur les volumes non engagés, jusqu'à un montant combiné maximum de 50 millions de dollars par année. Les versements futurs indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimums garantis.

19. Éventualités

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

CEI était une codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite était fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. Le 19 août 2025, ce recours a été rejeté.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Éventualités (suite)

En 2021, à la suite de la résiliation de contrats généraux de construction (les « contrats ») conclus avec l'entrepreneur général en construction pour les tronçons 1, 4B et 6 (l'« EGC ») du PARTM, l'EGC a remis à la Corporation un avis de litige relativement à des montants qu'il prétendait être impayés aux termes des contrats. Par la suite, la Corporation a entamé des discussions avec l'EGC et a accepté de payer pour certains travaux qui avaient été réalisés. Toutefois, la Corporation a exposé sa position à l'EGC selon laquelle elle avait droit au remboursement des frais occasionnés par la résiliation. En 2022, la Corporation a remis un avis de litige à l'EGC. Le 12 mars 2025, Trans Mountain et l'EGC ont conclu un accord de règlement et de quittance mutuelle en vertu duquel l'EGC a accepté de verser un montant net de 10 millions de dollars à la Corporation pour résoudre toutes les questions découlant des contrats ou y étant liées. Le montant reçu a permis de régler toutes les dettes impayées de la Corporation envers l'EGC et a été comptabilisé comme une réduction des frais liés au PARTM engagés par la Corporation à la suite de la résiliation.

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de CTM, des retards dans la construction du PARTM et une interruption des activités. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance de 118 millions de dollars depuis l'événement initial de 2021. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un produit d'assurance au titre des réclamation liées aux inondations a été comptabilisé à hauteur de 30 332 \$ (néant en 2024) dans les « Autres produits » et est lié à un recouvrement des coûts en capital. Bien que certaines réclamations comprises dans les montants comptabilisés depuis le sinistre aient fait l'objet d'un règlement définitif, il reste une réclamation pour laquelle le produit comptabilisé représente les règlements provisoires. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur des réclamations en cours ne peuvent être raisonnablement estimés.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. Une description de la nature et de l'étendue des risques liés aux actifs et aux passifs financiers de la Corporation figure dans les notes des états financiers consolidés annuels de la Corporation au 31 décembre 2024. La CDEV est exposée à des risques financiers, notamment le risque de marché lié aux prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque contractuel ainsi que le risque de liquidité.

a) Risque de crédit et risque contractuel

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

- i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des contreparties solvables et qu'elle peut utiliser des lettres de crédit, des garanties de la société mère ou d'autres instruments pour atténuer le risque de crédit avant de conclure des contrats de vente avec certaines contreparties. Les débiteurs des clients du pétrole brut de la Corporation sont généralement recouvrés un mois après la livraison du pétrole brut. La Corporation n'a jamais éprouvé de difficultés à recouvrer des créances auprès de ses clients du pétrole brut.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

a) Risque de crédit et risque contractuel (suite) :

ii. Au cours du premier semestre de 2024, la Corporation a fait appel aux services d'un agent de commercialisation du pétrole brut dans le cadre d'un contrat d'agence, en vertu duquel l'agent a conclu des contrats avec des clients pour le compte de la Corporation. La Corporation a conclu des ventes avec trois clients au cours de cette période. Au cours du deuxième semestre de 2024, le contrat avec l'agence a été résilié et la Corporation a conclu un accord avec un autre agent de commercialisation du pétrole brut. Dans le cadre de ce dernier accord, la Corporation vend son pétrole directement à l'agent de commercialisation. Ainsi, ce dernier était le seul client de la Corporation au cours du deuxième semestre de 2024. Cette contrepartie a une notation de crédit de première qualité.

Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées, ou des paiements anticipés pour les services. La majorité des clients de la Corporation opèrent dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou des carburants de transport. Il peut y avoir une exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.

iii. La Corporation est exposée à un risque de crédit du fait de son engagement de prêt envers Télésat LEO et du prêt à recevoir de Télésat. L'engagement a été évalué selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux tirages du prêt de Télésat. Le prêt à recevoir de Télésat a été évalué au coût amorti. L'engagement et le prêt à recevoir étaient initialement notés entre B- et CCC. En date de la fin de la période, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit. L'engagement de prêt et le prêt à recevoir de Télésat demeurent de stade 1. Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont appelés « instruments financiers de stade 1 ». Les instruments financiers de stade 1 n'ont pas subi d'augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale et ne sont pas considérés comme douteux.

Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont fondées sur des hypothèses liées au risque de défaut et aux taux de pertes attendus. La Corporation fait preuve de discernement lorsqu'elle formule ces hypothèses et détermine les données d'entrée, et se fonde sur les conditions du marché et des estimations prospectives à la fin de chaque période de déclaration.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

a) Risque de crédit et risque contractuel (suite) :

La variation de la provision pour dépréciation de l'engagement de prêt envers le prêt à recevoir de Télésat au cours de la période s'établit comme suit :

	Prêt en cours de Télésat
Solde au 31 décembre 2024	- \$
Montants radiés	-
Évaluation nette de la provision pour pertes	7 692
Solde au 30 septembre 2025	7 692 \$

La provision pour pertes est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur comptable brute du prêt en cours de Télésat en raison des prélèvements effectués au cours du trimestre. La méthode de calcul des pertes de crédit attendues est la même que celle décrite dans les derniers états financiers annuels. L'engagement de prêt à Télésat LEO est évalué à sa valeur comptable initiale, diminuée du montant cumulé des produits comptabilisés, conformément à la norme IFRS 15. Comme la valeur comptable reste supérieure aux pertes de crédit attendues, celles qui sont liées à l'engagement n'ont pas été comptabilisées.

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun débiteur important en souffrance ou déprécié.

La composition des clients et autres débiteurs de la Corporation s'établissait comme suit :

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	198 099 \$	155 982 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	11 922	13 278
Compte conjoint du projet Hibernia	419	865
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)*	4 418	11 137
Autres	11 763	10 426
	226 621 \$	191 688 \$
Montant non réglé depuis plus de 90 jours	915 \$	10 430 \$

*Les crédits de taxe sur les intrants (TVH/TPS) ne sont pas des instruments financiers.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions et les placements soumis à restrictions ainsi que les placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au GC. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 30 septembre 2025. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des périodes closes les 30 septembre 2025 ou 2024.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de ressources en capital sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de l'émission de titres d'emprunt, y compris la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement. Se reporter à la note 12 pour des précisions sur les titres d'emprunt.

La Corporation continue de conserver de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

Les fournisseurs et autres crébiteurs sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les flux de trésorerie liés à l'engagement de prêt comprennent les flux de trésorerie non actualisés attribués à la première période au cours de laquelle le prêt peut être tiré.

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels

30 septembre 2025	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crébiteurs	346 074 \$	346 074 \$	346 074 \$	-	-
Obligations locatives	75 338	162 301	3 238	43 264	115 799
Engagement de prêt	319 490	1 798 779	960 472	838 307	-
Prêt exigible – Financière TMP	33 274 945	43 963 390	1 088 381	5 441 907	37 433 102
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	218 642	407 228	-	57 896	349 332
	34 234 489 \$	46 677 772 \$	2 398 165 \$	6 381 374 \$	37 898 233 \$

31 décembre 2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crébiteurs	641 575 \$	641 575 \$	641 575 \$	- \$	- \$
Obligations locatives	76 904	166 361	11 859	38 900	115 602
Engagement de prêt	380 096	2 140 000	930 985	1 209 015	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 188 080	43 963 390	548 663	4 353 526	39 061 201
	33 286 655 \$	46 911 326 \$	2 133 082 \$	5 601 441 \$	39 176 803 \$

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

(i) Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats.

Aux 30 septembre 2025 ou 2024 ou pour la période close le 30 septembre 2025 ou 2024, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent environ 2 % du total de ses produits.

Au 30 septembre 2025, la Corporation n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt sur les prêts de sa société mère à taux d'intérêt fixe à la date de clôture. Le prêt d'EDC à 16342451 Canada Inc. et le prêt correspondant à Télésat LEO sont à taux d'intérêt variable et, à ce titre, sont exposés au risque des taux d'intérêt. Toutefois, le risque de taux d'intérêt est atténué, car il s'agit de deux prêts adossés. Le risque de la Corporation est limité à la marge supérieure au taux CORRA appliqué au prêt de Télésat.

Le tableau suivant résume l'effet sur le résultat net d'une variation de 100 points de base (pb) des taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour le prêt exigible et le prêt à recevoir à la date de clôture. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes aux fins de la sensibilité.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au 30 septembre 2025

100 pb parallèles (augmentation/diminution)	Augmentation	Diminution
Prêt exigible d'EDC – produits tirés de la subvention	197 777 \$	(197 400) \$
Prêt exigible d'EDC – charge d'intérêts	(197 777)	197 400
Prêt en cours de Télésat	474 113	(451 156)
Gain/(perte) sur la révision des flux de trésorerie	(203 621)	137 062

Le prêt exigible d'EDC et le prêt à recevoir de Télésat sont évalués au coût amorti. Par conséquent, les variations du taux d'intérêt du marché susmentionnées ne devraient pas avoir d'incidence sur le résultat net.

Les modifications apportées aux emprunts dans le cadre de la convention de crédit conclue avec EDC ont permis de réduire le taux d'intérêt fixe à 3,01 % et de repousser la date d'échéance, améliorant ainsi les flux de trésorerie. Les emprunts au titre de la convention de crédit consortiale, qui étaient assortis de taux d'intérêt variables et d'une commission de garantie à taux fixe, ont été remplacés par le prêt de refinancement à taux fixe.

(iii) Autres risques de prix

La Corporation n'est pas exposée de manière importante au risque de prix lié aux titres de capitaux propres ou aux matières premières dans le cours normal de ses activités. Cependant, la Corporation est exposée au risque de prix associé à la valeur des bons de souscription de Télésat LEO, la juste valeur pouvant ne pas être équivalente à la valeur de liquidation du bon de souscription. Se reporter à la note 9 pour plus de détails.

d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions, des bons de souscription de Télésat LEO et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 septembre 2025 et 31 décembre 2024

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

d) Juste valeur des instruments financiers : (suite)

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2025	2024	2025	2024
Actifs financiers						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	139 517	128 377	139 517	128 377
Bons de souscription de Télésat LEO	JVRN	Niveau 3	456 815	387 456	456 815	387 456
Passifs financiers						
Engagement de prêt Financière TMP	Coût amorti	Niveau 3	319 491	380 096	319 491	380 096
Prêts exigibles –	Coût amorti	Niveau 2	33 274 945	32 188 080	34 483 760	32 123 849
Prêt exigible –						
16342451 Canada Inc.	Coût amorti	Niveau 2	218 642	-	201 437	-

Les variations de la juste valeur des bons de souscription de Télésat LEO, évalués au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sont présentées ci-après.

31 décembre 2024	387 456 \$
Profit (perte) comptabilisé dans les autres profits d'exploitation, montant net	69 359 \$
30 septembre 2025	456 815 \$

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

La Corporation a utilisé le modèle de calcul de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des bons de souscription. Les principaux éléments utilisés dans le modèle Black-Scholes comprennent la valeur des capitaux propres de Télésat LEO qui est utilisée pour déterminer le prix estimé de l'action, le prix d'exercice, la durée prévue, le taux sans risque et le rendement des dividendes. La valeur des capitaux propres de Télésat LEO a été calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui repose principalement sur le taux d'actualisation utilisé pour ramener les flux de trésorerie futurs à leur valeur actuelle et le multiple de sortie appliqué à la valeur finale des capitaux propres.

La Corporation a déterminé que ces techniques d'évaluation se situent au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, car la volatilité estimative n'est généralement pas observable et nécessite une estimation de la part de la direction.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

d) Juste valeur des instruments financiers : (suite)

Les données suivantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des bons de souscription :

Hypothèses clés	Création	31 décembre 2024	30 septembre 2025
Valeur des capitaux propres			
Taux d'actualisation	20 %	20 %	20 %
Multiple de sortie	10x	10x	10x
Valeur des bons de souscription			
Valeur des capitaux propres (\$ US)	3 755 000	3 755 000	4 373 000
Taux sans risque	3,52 %	3,51 %	3,25 %
Volatilité	55 %	55 %	61 %

Analyse de sensibilité

Au 30 septembre 2025, les modifications raisonnablement envisageables pour chacune des données non observables importantes, en supposant que les autres données demeurent constantes, auraient les effets suivants :

	Résultat net	
	Augmentation	Diminution
30 septembre 2025		
Valeur des capitaux propres (variation de 10 %)	55 047	(54 460)
Taux sans risque (variation de 1 %)	7 874	(8 205)
Volatilité attendue (variation de 10 %)	30 372	(34 082)
Taux de change (mouvement de 0,05)	16 409	(16 409)

21. Transaction avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

La CDEV a versé des dividendes au GC au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 de néant et 167 000 \$ respectivement (néant en 2024).

Le GC a fourni à CTM une garantie relative à sa convention de crédit consortiale (se reporter à la note 12) en échange d'une commission de garantie. La garantie a été fournie en échange d'une commission à taux fixe sur l'encours de la convention de crédit consortiale et a été résiliée avec l'annulation de la convention de crédit consortiale le 5 février 2025. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la Corporation a engagé des commissions de garantie de néant et de 18 \$, respectivement (11 219 \$ et 32 522 \$ en 2024, respectivement), lesquelles ont été incluses dans les charges d'intérêts. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la commission de garantie à payer s'élevait respectivement à néant et à 105 millions \$ et elle était comptabilisée dans les « Charges d'intérêts ».

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. Transaction avec des parties liées (suite)

Le 15 juillet 2020, la CFUEC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CFUEC et l'administration par la CFUEC du programme de CUGE. Au cours de la période close le 30 septembre 2025, la CDEV a perçu des frais de gestion de la CFUEC de 600 \$ (600 \$ pour la période close le 30 septembre 2024). Au 30 septembre 2025, la CDEV avait un montant à recevoir de la CFUEC au titre d'une partie liée de 309 \$ (290 \$ au 31 décembre 2024).

Le 6 octobre 2025, la CGPAC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CGPAC et l'administration par la CGPAC du programme de garantie de prêts pour les Autochtones.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les charges encourues par la société et financées par la CDEV ont été de 4,3 millions de dollars. Au 30 septembre 2025, la CDEV a un montant à recevoir de la CGPAC au titre d'une partie liée s'élevant à 4,6 millions de dollars (néant au 31 décembre 2024). Ce montant comprend le remboursement des dépenses engagées par la CDEV avant la constitution de la CGPAC pour mettre en place la CGPAC et l'aider à instaurer le Programme, ainsi que le remboursement de certaines dépenses engagées par la CDEV pour le compte de la CGPAC, dont les honoraires et charges de services-conseils et professionnels, les salaires et avantages sociaux, les loyers, les déplacements, les assurances et d'autres coûts opérationnels.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

22. Informations supplémentaires

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent la CDEV. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI, de Financière TMP, de 16342451 Canada Inc. et de la CIC sont pris en compte dans la catégorie « Autres » :

	30 septembre 2025						
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global :							
Produits :							
Produits tirés du transport	2 164 228 \$	(31 097) \$	(⁽¹⁾)	2 133 131 \$	- \$	- \$	2 133 131 \$
Produits nets tirés des ventes de pétrole brut	-	-	-	112 203	-	9 003	121 206
Revenus locatifs	46 169	1 306	47 475	-	-	-	47 475
Autres produits	2 521	-	2 521	-	4 295	-	6 816
Autres produits	977	30 332	31 309	2 268	-	-	33 577
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	69 359	-	-	69 359
	2 213 895	541	2 214 436	114 471	73 654	9 003	2 411 564
Charges :							
Épuisement et amortissement	716 031	(30 331)	(⁽²⁾)	685 700	23 380	45 344	(33 130)
Exploitation et production	293 497	(1 861)	-	291 636	21 243	-	312 879
Salaires et avantages du personnel	147 500	1 256	(⁽³⁾)	148 756	1 303	6 864	-
Frais généraux et administratifs, autres et change	55 462	(1 066)	-	54 396	2 508	16 176	73 096
	1 212 490	(32 002)	-	1 180 488	48 434	68 384	(33 114)
Charges financières (produits financiers) :							
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	958	(958)	(⁽⁴⁾)	-	-	-	-
Autres, montant net	704	(1 356)	-	(652)	-	-	(652)
Désactualisation	-	(8 830)	(⁽⁴⁾)	(8 830)	(2 786)	-	(10 843)
Intérêts (charge d'intérêts), montant net	(426 282)	(2 939)	(⁽⁴⁾)	(429 221)	6 240	(326 240)	1 234
	(424 620)	(14 083)	-	(438 703)	3 454	(326 240)	2 007
Bénéfice net (perte) avant impôt sur le résultat	576 785	18 460	-	595 245	69 491	(320 970)	44 124
Impôt sur le résultat	152 082	1 944	(⁽⁵⁾)	154 026	21 660	-	175 686
Bénéfice net (perte nette)	424 703 \$	16 516 \$	441 219 \$	47 831 \$	(320 970) \$	44 124 \$	212 204 \$
Autres éléments du résultat global (perte)	(12 813) \$	14 861 \$	(⁽⁶⁾)	2 048 \$	- \$	4 096 \$	(4 096) \$
							2 048 \$
État de la situation financière :							
Actifs :							
Actifs courants	1 028 241	-	(⁽⁷⁾)	1 028 241	119 431	1 330 137	(35 230)
Actifs non courants	35 990 649	(1 596 004)	(⁽⁸⁾)	34 394 645	284 893	37 182 680	(35 877 527)
	37 018 890 \$	(1 596 004) \$	35 422 886 \$	404 324 \$	38 512 817 \$	(35 912 757) \$	38 427 270 \$
Passifs							
Passifs courants	549 312	(5 994)	-	543 318	17 877	16 052	(35 649)
Passifs non courants	13 503 837	(153 698)	(⁽⁹⁾)	13 350 139	121 525	37 103 293	(12 000 000)
	14 053 149 \$	(159 692) \$	13 893 457 \$	139 402 \$	37 119 345 \$	(12 035 649) \$	39 116 555 \$
Capitaux propres	22 965 741 \$	(1 436 312) \$	(⁽¹⁰⁾)	21 529 429 \$	264 922 \$	1 393 472 \$	(23 877 108) \$
							(689 285) \$
	37 018 890 \$	(1 596 004) \$	35 422 886 \$	404 324 \$	38 512 817 \$	(35 912 757) \$	38 427 270 \$

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

22. Informations supplémentaires (suite) :

	30 septembre 2024						
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global :							
Produits :							
Produits tirés du transport	1 140 303 \$	80 656 \$	(1) 1 220 959 \$	- \$	- \$	- \$	1 220 959 \$
Produits nets tirés des ventes de pétrole brut	-	-	-	133 466	-	12 787	146 253
Produits locatifs	44 779	-	44 779	-	-	-	44 779
Autres produits	2 053	2 249	4 302	-	1 946	(1 346)	4 902
Autres produits/écart de conversion	91	-	91	2 795	-	-	2 886
	1 187 226	82 905	1 270 131	136 261	1 946	11 441	1 419 779
Charges :							
Épuisement et amortissement	393 030	(11 817)	(2) 381 213	24 274	25 316	(18 764)	412 039
Exploitation et production	210 308	(24)	210 284	26 656	-	-	236 940
Salaires et avantages du personnel	118 247	1 634	(3) 119 881	1 183	3 844	-	124 908
Frais généraux et administratifs, autres et change	27 380	(2 274)	25 106	2 213	10 674	(111)	37 882
	748 965	(12 481)	736 484	54 326	39 834	(18 875)	811 769
Charges financières (produits financiers) :							
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	461 412	(461 412)	(4)	-	-	-	-
Autres, montant net	701	(11 859)	(11 158)	-	-	-	(11 158)
Désactualisation	-	(12 310)	(4) (12 310)	(2 957)	(58)	-	(15 325)
Intérêts (charge d'intérêts), montant net	(845 433)	188 441	(4) (656 992)	9 106	(17 525)	(216 715)	(882 126)
	(383 320)	(297 140)	(680 460)	6 149	(17 583)	(216 715)	(908 609)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	54 941	(201 754)	(146 813)	88 084	(55 471)	(186 399)	(300 599)
Charge (produit) d'impôt	12 685	(49 721)	(5) (37 036)	25 095	-	-	(11 941)
Résultat net	42 256 \$	(152 033) \$	(109 777) \$	62 989 \$	(55 471) \$	(186 399) \$	(288 658) \$
Autres éléments du résultat global	5 911 \$	8 837 \$	(6)	14 748 \$	- \$	29 496 \$	(29 496) \$
							14 748 \$
État de la situation financière :							
Actifs :							
Actifs courants	518 608	(4 000)	(7) 514 608	138 125	425 891	(111 105)	967 519
Actifs non courants	36 570 869	(1 373 064)	(8) 35 197 805	293 205	18 166 686	(17 600 947)	36 056 749
	37 089 477 \$	(1 377 064) \$	35 712 413 \$	431 330 \$	18 592 577 \$	(17 712 052) \$	37 024 268 \$
Passifs							
Passifs courants	933 632	12 599	946 231	25 412	12 531	(6 428)	977 746
Passifs non courants	27 798 139	77 198	(9) 27 875 337	140 661	17 496 828	(8 562 129)	36 950 697
	28 731 771 \$	89 797 \$	28 821 568 \$	166 073 \$	17 509 359 \$	(8 568 557) \$	37,928,443 \$
Capitaux propres	8 357 706 \$	(1 466 861) \$	(10) 6 890 845 \$	265,257 \$	1 083 218 \$	(9 143 495) \$	(904 175) \$
	37 089 477 \$	(1 377 064) \$	35 712 413 \$	431 330 \$	18 592 577 \$	(17 712 052) \$	37 024 268 \$

22. Informations supplémentaires (suite)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les normes IFRS de comptabilité, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les normes IFRS de comptabilité. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-après :

- 1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, Regulated Operations, en vertu de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les normes IFRS de comptabilité. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, des ajustements réglementaires sont effectués pour tenir compte des différences entre les produits tirés du transport comptabilisés en vertu des accords sur les droits ou des accords sur les services de transport approuvés par la Régie de l'énergie du Canada et les droits réellement perçus sur le TMPL. Ces ajustements réglementaires sont annulés selon les normes IFRS de comptabilité.
- 2) L'amortissement diffère selon les normes IFRS de comptabilité en raison d'immobilisations corporelles moins importantes. La baisse des immobilisations corporelles résulte principalement de la comptabilisation d'une provision pour fonds utilisés pendant la construction du PARTM selon les PCGR des États-Unis, comme il est décrit plus en détail dans la note de bas de page 4, et l'amortissement des actifs du PARTM a commencé le 1^{er} mai 2024. Ce montant est partiellement compensé par une obligation de démantèlement et le coût de mise hors service correspondant, selon les normes IFRS de comptabilité. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, certains passifs liés à une obligation de démantèlement ne sont pas comptabilisés selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis portant sur le coût de mise hors service d'immobilisations.
- 3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des normes IFRS de comptabilité en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux référentiels comptables. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.

La corporation de développement des investissements du Canada
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non auditées)
Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

22. Informations supplémentaires (suite)

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des normes IFRS de comptabilité est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les normes IFRS.

5) L'impôt calculé en vertu des normes IFRS de comptabilité est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux normes IFRS de comptabilité diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs courants sont inférieurs selon les normes IFRS de comptabilité, essentiellement en raison d'écart temporaire entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des normes IFRS de comptabilité.

8) Les actifs non courants sont moins élevés selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison des ajustements apportés aux immobilisations corporelles. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les normes IFRS de comptabilité, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. À la suite de l'acquisition, le nombre d'immobilisations corporelles est moins élevé selon les normes IFRS de comptabilité en raison de la comptabilisation de la provision pour fonds utilisés pendant la construction prévue dans les PCGR des États-Unis, qui est partiellement compensée par l'augmentation de l'obligation de démantèlement et des coûts de mise hors service correspondants. CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (y compris les primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des normes IFRS de comptabilité.

22. Informations supplémentaires (suite)

9) Les passifs non courants diffèrent selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et d'autres obligations environnementales. CTM ne comptabilise pas ces obligations aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les normes IFRS de comptabilité. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les normes IFRS de comptabilité lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Aux termes des PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en tant qu'actif, alors qu'ils sont déduits de la dette selon les normes IFRS de comptabilité. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS de comptabilité totalise (1,44) milliards de dollars et l'incidence sur le résultat net de 2025 se chiffre à 17 millions de dollars.

Pour plus d'informations sur la CDEV

Visitez notre site internet à l'adresse suivante **www.cdev.gc.ca**. Vous pouvez également nous contacter par téléphone, par courriel ou par la poste :

Siège social de Toronto

161, rue Bay, bureau 4540,
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Bureau d'Ottawa

50, rue O'Connor, bureau 1610
Ottawa (Ontario) K1P 6L2

Téléphone : (416) 966-2221

Site Web : www.cdev.gc.ca